



2021

RAPPORT, D'ACTIVITÉ

du Grand Albigeois



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

www.grand-albigeois.fr

Sommaire

ÉDITORIAL	3
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021	4
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - Son fonctionnement, ses élus, son projet	7
» Le territoire	8
» Les compétences	10
» Le fonctionnement institutionnel	11
» Les élus du bureau communautaire	12
» Le projet de territoire	13
INVESTIR POUR L'AVENIR	14
» Le développement économique et l'innovation	15
» L'enseignement supérieur et la recherche	18
» L'aménagement numérique du territoire	19
DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE	20
» Les transports urbains	21
» Les déplacements doux	23
» Les parcs de stationnement	26
PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	27
» Les grandes infrastructures et les travaux d'aménagements urbains	28
» Les travaux d'entretien de la voirie	30
» La gestion du domaine public	32
ENVIRONNEMENT	35
» La maîtrise énergétique et l'éclairage public	36
» L'eau potable	38
» L'hydraulique et l'assainissement	39
» La gestion et le traitement des déchets	42
» La propreté urbaine	46
URBANISME, HABITAT ET COHÉSION SOCIALE	47
» Le plan local d'urbanisme intercommunal	48
» L'habitat	50
» La politique de la ville	52
» L'administration du droit des sols	54
» Le système d'informations géographiques	58
SERVICES AUX PUBLICS	59
» Le relais petite enfance	60
» Les médiathèques	62
» Les espaces aquatiques	64
» Le chenil fourrière animale	66
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - Ses services ressources	67
» Les affaires générales, juridiques, commande publique, assurances	68
» Les ressources humaines et la mutualisation	69
» La communication et les relations presse	71
» Les systèmes d'informations	72
» Le parc auto communautaire	74
» Le patrimoine immobilier	76
» Les politiques contractuelles et partenariales	77

Éditorial

2021, une année encore largement marquée par la crise sanitaire, mais face à laquelle notre territoire a su faire preuve de résilience. Pour se réinventer et poursuivre une croissance au service de tous, il a puisé dans ses ressources – économie diversifiée et innovante, formations d'excellence, services publics de proximité. Notre collectivité a également insufflé cette dynamique en soutenant financièrement le tissu économique local et en investissant pour la qualité de vie des Grands Albigeois.

Dans ces périodes où, plus que jamais, la notion de service public fait sens, une réflexion a également été menée sur une nouvelle organisation mutualisée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi, pour un gain d'efficacité et une réponse optimale aux attentes de nos concitoyens.

Cette année marque aussi le lancement de la réflexion du nouveau projet de territoire souhaité par les élus et marqué par un fil rouge : la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. À l'instar du nouveau schéma directeur cyclable communautaire, dont un des objectifs est de doubler le linéaire cyclable en site propre,

facilitant l'usage du vélo sur notre territoire. 2021 a par ailleurs vu le lancement de la nouvelle marque de mobilités, libéA, qui vise à offrir aux Grands Albigeois des solutions alternatives à la voiture individuelle, et une réflexion menée sur la gestion des déchets, avec la généralisation des bacs jaunes sur tout le territoire pour une meilleure lisibilité du tri.

Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser un bilan de l'action publique à l'échelle des 16 communes. Toutes ces réalisations n'existent que par la coopération et l'engagement des élus et des équipes communautaires que je tiens à remercier pour leur implication, leur mobilisation et leur adaptation afin d'assurer des services au public toujours de grande qualité.

La présidente
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Les temps forts de l'année 2021

JAN

2021



Le plan de relance économique de l'Agglo représente un effort financier de 1,3 M€

FÉV

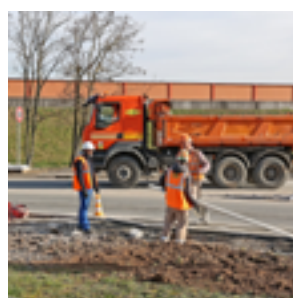
2021



L'Agglo rejoint le dispositif national, un *Pass numérique* pour des formations gratuites

MAR

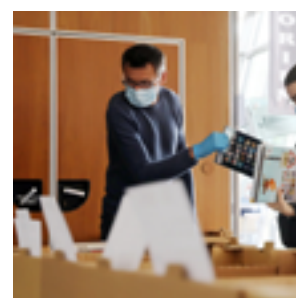
2021



L'Agglo soutient son tissu économique avec les 3^e Rencontres de l'investissement public

AVR

2021



Le click & collect des médiathèques rencontre un vif succès



Lancement du déploiement des bacs jaunes pour le tri sélectif à l'échelle du territoire



La nouvelle station d'eau potable de l'Albigeois opérationnelle



Les travaux de rénovation à la déchetterie de Gaillac sont engagés



La Fête du livre jeunesse revient pour le plus grand bonheur de nos jeunes



Top départ pour 18 mois de travaux à l'université Champollion



Les élus votent un budget ambitieux de 186 M€



Le réseau de bus bat un nouveau record avec 150 000 voyages enregistrés sur le mois



L'Agglo s'engage pour un guichet unique pour la rénovation énergétique

MAI

2021



Ouverture exceptionnelle du bassin extérieur de Taranis

JUIN

2021



LibéA, la nouvelle identité mobilités de l'Agglo

JUIL

2021



La saison estivale est lancée à Atlantis

AOÛ

2021



L'aide à l'achat vélo rencontre un vif succès, avec près de 950 aides octroyées



Champollion, université d'excellence récompensée par le ministère de l'Enseignement supérieur



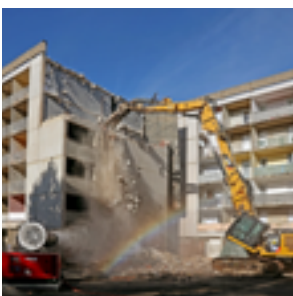
La couveuse InnoProd Start booste la création d'entreprises innovantes



Le volet habitat du programme « Action cœur de ville » d'Albi se poursuit



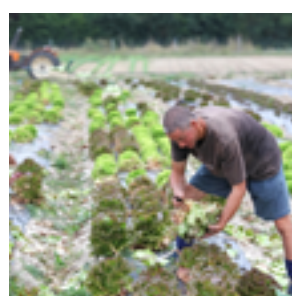
De nouvelles colonnes à verre décorées par des artistes locaux sont installées



Rénovation urbaine, les travaux de déconstruction ont débuté à Cantepau



La 12^e Bourse aux vélos d'occasion attire de nombreux visiteurs



Les élus votent un plan ambitieux en faveur de l'économie sociale et solidaire



Le nouveau centre technique de l'Agglo basé à Jarlard dévoilé

SEP

2021



Superbe spectacle Métamorphose « *De la chenille au papillon* » au cœur de Cantepau

OCT

2021



La 4^e édition de Fermes en ville est une réussite

NOV

2021



L'Agglo lance son 1^{er} rallye de la réparation en partenariat avec les artisans locaux

DÉC

2021



L'Agglo crée des fonds de concours pour soutenir les investissements des communes



L'Agglo met en place le prêt de vélo auprès du grand public



L'Agglo promeut un territoire économe en ressources à Habitarn



Une grande campagne de sensibilisation aux bons gestes est déployée sur le territoire



Un nouveau schéma directeur cyclable communautaire est voté



L'Agglo lance un fonds carbone local pour encourager les démarches vertueuses



La station d'épuration Marssac sur Tarn / Le Verdier est inaugurée



L'Agglo partenaire du 1^{er} salon « Visions entreprises durables »



Le contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 est acté

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Le territoire

L'agglomération du Grand Albigeois se compose de 16 communes-membres et forme un ensemble homogène de près de 85 000 habitants autour de sa ville-centre, préfecture du Tarn, Albi.



Albi

Maire : Stéphanie Guiraud-Chaumeil
50 741 habitants

Arthès

Maire : Jean-Marc Farré
2 537 habitants

Cambon d'Albi

Maire : Philippe Granier
2 175 habitants

Carlus

Maire : Éric Guillaumin
688 habitants

Castelnau-de-Lévis

Maire : Patrice Delheure
1 655 habitants

Cunac

Maire : Marc Venzal
1 636 habitants

Dénat

Maire : Olivier Oustric
831 habitants

Fréjairolles

Maire : Jérôme Casimir
1 361 habitants

Lescure d'Albigeois

Maire : Élisabeth Claverie
4 662 habitants

Marssac-sur-Tarn

Maire : Anne-Marie Rosé
3 354 habitants

Puygouzon

Maire : Thierry Dufour
3 564 habitants

Rouffiac

Maire : Michel Trébosc
646 habitants

Saint-Juéry

Maire : David Donnez
6 864 habitants

Saliès

Maire : Jean-François Rochedreux
844 habitants

Le Séquestre

Maire : Gérard Poujade
1 904 habitants

Terressac

Maire : Yves Chapron
1 250 habitants

NB : Nombre d'habitants INSEE au 1^{er} janvier 2021

Les compétences

Pour gagner en cohérence et en efficacité, pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers, Albi et les communes de sa première couronne ont constitué en 2003 « un établissement public de coopération intercommunale » : la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Désormais, cette entité intervient pour le compte des 16 communes dans les domaines de compétences qui lui sont confiés.

- » Développement économique
- » Aménagement de l'espace
- » Transports urbains
- » Équilibre social de l'habitat
- » Politique de la ville
- » Voirie, y compris voies communales et chemins ruraux (ouverts à la circulation publique)
- » Espaces publics liés à la voirie et affectés au stationnement, parcs de stationnement
- » Signalisation, gestion du domaine public
- » Éclairage public
- » Entretien des voies et espaces publics : nettoyage, balayage, salage et déneigement
- » Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination et valorisation des déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, protection contre les inondations
- » Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- » Assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux pluviales

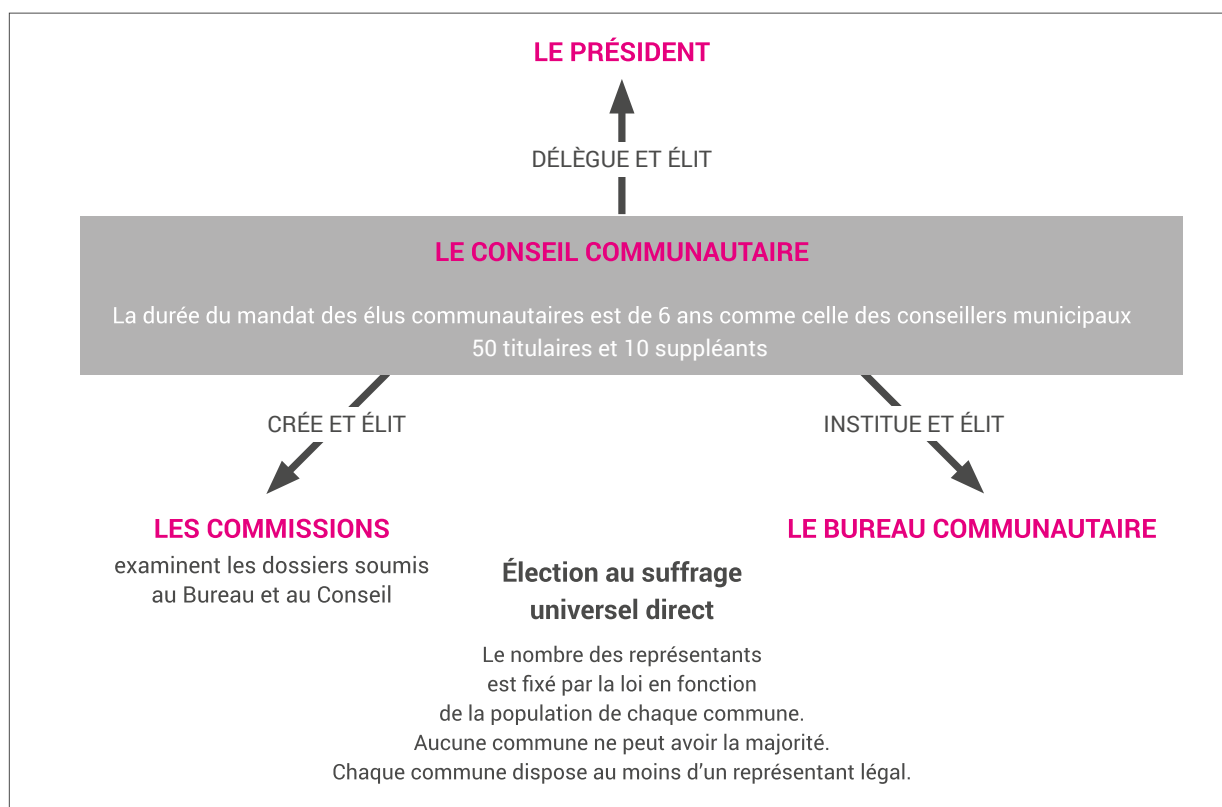
- » Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- » Gestion d'un chenil-fourrière animale
- » Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine
- » Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- » Relais d'assistantes maternelles
- » Incendie et secours
- » Eau potable

Chacune des compétences relève de la responsabilité d'un vice-président délégué.

Transfert de compétences

Un EPCI n'a pas, contrairement à ses communes-membres, de compétence générale. Il ne peut donc exercer que les compétences qui lui ont été explicitement transférées soit par la loi, soit par ses communes-membres et qui, de ce fait, figurent dans les statuts. Le transfert d'une compétence de l'échelle communale à l'échelle intercommunale ne peut être décidé que par vote du conseil communautaire, de l'ensemble des conseils municipaux et doit être établi par un arrêté du préfet. La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conféré en 2017 de nouvelles compétences obligatoires aux communautés d'agglomération en matière d'économie (zones d'activités y compris commerciales, politique locale du commerce), d'urbanisme, de promotion touristique et d'aires des gens du voyage.

Le fonctionnement institutionnel



Le conseil communautaire

véritable parlement de la communauté d'agglomération, se réunit au moins 5 fois par an pour fixer les grandes orientations et voter le budget.

Le bureau communautaire

Composé de 22 membres (la présidente et 21 vice-présidents), est l'organe de réflexion, de stratégie et d'arbitrage. Il examine les avis et projets argumentés que les commissions préparent.

Les commissions

Les commissions sont composées de représentants de chaque commune (1 titulaire et 1 suppléant), les membres du bureau en étant membres de droit.

Outre la commission d'appels d'offres, la commission consultative des services publics locaux et la commission locale d'évaluation des charges transférées, le conseil communautaire a créé 5 commissions thématiques :

- » Ressources et équipements publics
- » Développement – Attractivité
- » Environnement
- » Mobilité - Aménagement de l'espace - Habitat - Urbanisme et cadre de vie
- » Proximité et travaux

En 2021 se sont tenues...

- » 14 réunions du bureau communautaire
- » 2 réunions des maires
- » 5 séances du conseil communautaire
- » 18 commissions

Les élus du bureau communautaire

(au 31 décembre 2021)



Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Présidente
Maire d'Albi



David DONNEZ

1^{er} vice-président délégué
à l'eau potable et au service
public de défense incendie
Maire de Saint-Juéry



Élisabeth CLAVERIE

2^e vice-présidente déléguée à la
planification, à l'urbanisme, au
plan paysage et au schéma de
cohérence territoriale
Maire de Lescure d'Albigeois



Thierry DUFOUR

3^e vice-président délégué
à la communication et aux
relations presse
Maire de Puygouzon



Anne-Marie ROSÉ

4^e vice-présidente déléguée
à la protection de l'environnement,
à la GEMAPI et à la
prévention des risques
Maire de Marssac-sur-Tarn



Pierre DOAT

5^e vice-président délégué à
l'assainissement
Conseiller municipal d'Arthès



Philippe GRANIER

6^e vice-président délégué aux
finances, affaires générales et
commande publique
Maire de Cambon d'Albi



Gérard POUJADE

7^e vice-président délégué à
l'économie sociale et soli-
daire, et au développement
des circuits courts
Maire du Séquestre



Patrice DELHEURE

8^e vice-président délégué à
l'aménagement numérique et
aux systèmes d'information
Maire de Castelnau-de-Lévis



Marc VENZAL

9^e vice-président délégué aux
ressources humaines et
à la mutualisation
Maire de Cunac



Jérôme CASIMIR

10^e vice-président délégué à
la voirie, aux aménagements
urbains, au domaine public
et à la propreté
Maire de Fréjairolles



Yves CHAPRON

11^e vice-président délégué
aux déplacements doux
Maire de Terrassac



Jean-François ROCHEDREUX

12^e vice-président délégué à la
collecte et au traitement des
déchets, au plan climat territorial
et à l'économie circulaire
Maire de Saliès



Grégory AVEROUS

13^e vice-président délégué
aux médiathèques et au relais
d'assistantes maternelles
1^{er} adjoint au maire de Dénat



Éric GUILLAUMIN

14^e vice-président délégué
aux bâtiments et au parc auto
Maire de Carlus



Michel TRÉBOSC

15^e vice-président délégué à
l'éclairage public
Maire de Rouffiac



Roland GILLES

Vice-président délégué au
développement économique,
à l'innovation, à l'ensei-
gnement supérieur et aux
financements extérieurs
Adjoint au maire d'Albi



Naïma MARENGO

Vice-présidente déléguée à la
politique de la ville, à l'insertion
et au renouvellement urbain
Conseillère municipale d'Albi



Michel FRANQUES

Vice-président délégué aux
équipements aquatiques
1^{er} adjoint au maire d'Albi



Jean-Michel BOUAT

Vice-président délégué à la
mobilité, aux transports et au
stationnement
Adjoint au maire d'Albi



Bruno LAILHEGUE

Vice-président délégué à
l'habitat et aux gens du
voyage
Adjoint au maire d'Albi



Camille DEMAZURE

Vice-président délégué au
développement durable, à la
biodiversité et à la maîtrise
énergétique
Conseiller municipal
de Saint-Juéry

Le projet de territoire



Le projet de territoire est un projet de développement fondé sur une réflexion interdisciplinaire et reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire. À la fois document stratégique et feuille de route, le projet de territoire définit les orientations de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre.

En 2021, dans un contexte de renouvellement de l'exécutif, une réflexion a été engagée pour faire évoluer le projet de territoire *Cap 2030*. Un projet qui affirmera des ambitions pour le développement du territoire albigeois en termes d'attractivité, de transition écologique, de cadre de vie et de cohésion sociale notamment.

Les travaux préparatoires des élus, en lien avec l'AUAT qui accompagne la collectivité dans cette démarche, ont d'ores et déjà mis en exergue plusieurs attendus :

- › **Un projet qui a vocation à souder les communes-membres**, à favoriser le développement des coopérations intercommunales et l'intégration au niveau communautaire, dans le respect des identités communales.
- › **Un projet pour tous les Grands Albigeois** pour répondre à leurs besoins et les accompagner dans leurs diversités aux différents moments de leurs vies.
- › **Un projet qui construit l'avenir**, favorise l'expérimentation et l'agilité pour définir les clés de réussite et anticiper les aléas futurs.
- › **Un projet qui incarne la responsabilité des élus** vis-à-vis des grands albigeois.



INVESTIR POUR L'AVENIR



Le développement économique et l'innovation

2021 a vu une reprise sur l'Albigeois particulièrement solide, qui s'est traduite par un doublement des offres d'emploi en moyenne constaté par Pôle Emploi et un retour à un niveau d'activité supérieur à celui de 2019. Le programme d'actions 2021 a permis de conforter la communauté d'agglomération comme 1^{er} investisseur à l'échelle de son territoire : 50 M€ d'investissements programmés par la collectivité pour 2021 (+ 7M€ par rapport à 2020). 65 % de la commande publique (en montant) a été attribuée à des opérateurs locaux (Tarn), malgré une diminution de recettes économiques du fait de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 (estimée à 2 M€ pour 2021).

Accompagnement des entreprises

La communauté d'agglomération a accompagné les principales entreprises pourvoyeuses d'emploi dans leur soumission de projets de développement aux programmes nationaux et régionaux de relance. 18 structures locales ont ainsi pu bénéficier de fonds publics pour des projets de développement à caractère productif.

Elle a appuyé le développement de l'apprentissage en finançant à hauteur de près de 450 000 € les projets d'extension des structures actuelles portés par les chambres consulaires.

- » Extension du CFA de Cunac (CMA) : 189 000 €
- » Extension du Purple Campus (CCI) : 255 000 €



Elle a poursuivi ses programmes d'appui au recrutement sur des emplois stratégiques et même validé une extension du mécanisme aux jeunes entreprises innovantes.

Elle a enfin intensifié également la prise de mesures sectorielles avec la prise d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les libraires indépendants.

Commercialisation des espaces économiques

Le bilan de commercialisation des espaces économiques en cours de commercialisation par l'Agglomération à fin 2021 :

	Début commercialisation	Surface commercialisable	Surface vendue	Surface sous compromis	Surface sous option
Albi-InnoProd	2012	134 835 m ²	40 330 m ²	17 413 m ²	25 389 m ²
Rieumas	2014	244 360 m ²	71 164 m ²	94 440 m ²	21 003 m ²
Albipole	1995	357 692 m ²	315 207 m ²	0 m ²	41 791 m ²

L'année 2021 a été marquée par une cession effective de 2,4 hectares, traduisant une reprise des projets immobiliers en entreprise, après une année « blanche » liée à la crise sanitaire.

Commerce

Dans le cadre du programme de revitalisation, un appel à projets destiné à accompagner la reprise de commerces dans les centres-bourgs et centres-villes a été lancé au 2^e semestre. Fin 2021, trois commerces ont pu rouvrir grâce à l'accompagnement prévu au titre de cet appel à projets et des financements associés.

Le programme « Boutiques web » destiné à ces mêmes commerces indépendants a été clôturé en 2021 avec 41 200 € de subventions octroyées sur 4 ans à 20 artisans ou commerçants de centre-ville ou centre-bourg.

Innovation et technopole

Trois nouveaux porteurs de projet ont intégré l'InnoProd Start en 2021 :

- » Kuscha Khademi (système de récupérateur d'eau pour toilettes)
- » Maxime Bellon (trottinette électrique aquatique)
- » France Cadillac (service et équipement de barbier à domicile)

Economie sociale et solidaire et économie circulaire

En 2021, la collectivité a lancé le déploiement d'une démarche de compensation carbone à l'échelle de l'Albigeois via la SCIC Climat Local.

Dans le cadre d'un partenariat entre les directions Développement économique et Gestion des déchets, une démarche originale a été lancée à l'échelle du territoire national visant à réduire la facture énergétique des acteurs économiques via une procédure d'achat groupé d'énergie. Cette démarche a obtenu l'adhésion des industriels (FCT, Fintech, Briane...) et également de plusieurs acteurs du domaine du service aux entreprises (Albi Repro, AG+...).



Le bilan pluriannuel de l'InnoProd Start actualisé au 31/12/2021

Nombre de projets en couveuse	Projets intégrés dans l'année	Projets sortis dans l'année	Entreprises créées dans l'année	Emplois cumulés actifs		
				2019	2020	2021
3	3	2	1	13	21	25

Nouvelles mobilités décarbonées

2021 a vu l'installation du Comité national de l'hydrogène à Albi. La communauté d'agglomération a contribué activement au lancement d'un futur campus œuvrant pour le développement de formations initiales et continues dans le domaine de l'hydrogène et des nouvelles mobilités sur le territoire. Elle a également travaillé à la constitution d'une future entité à même de porter les investissements nécessaires au développement de la filière.



LE FONDS LOCAL CARBONE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient depuis septembre 2021 un dispositif local de compensation carbone volontaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises qui ne sont pas obligées de compenser leurs émissions de carbone et les incitent à financer volontairement des actions de compensation. Aujourd'hui, l'initiative consiste à financer la plantation de haies arbustives sur du foncier appartenant à l'Agglomération, aux communes et aux acteurs privés.

Ces haies sont constituées de végétaux locaux, sélectionnées par *l'association Arbres et paysages tarnais*.

Une plateforme de financement participatif a été mise en place : <https://grand-albigeois.climatlocal.fr>. Sur le moyen terme, de nouvelles actions de compensation pourraient être financées par ce fonds : tiers-lieux, covoiturage, évolutions des pratiques agricoles...

Lors de la saison de plantation 2021-2022, 4 projets ont été réalisés, représentant la compensation de 200 TeqCO₂ et mobilisant 9 400 € de financements. Ces projets sont situés à Albi, Marssac-sur-Tarn et Le Séquestre. L'objectif est désormais d'amplifier la dynamique.

Au-delà de l'intérêt pour la séquestration du carbone, la plantation de haies est également bénéfique pour la biodiversité. Les haies champêtres ont en effet une fonction de brise-vent et de corridor naturel. Situées en bords de champ, elles constituent des abris naturels et une source de nourriture pour une quantité importante d'espèces - notamment des auxiliaires de culture. Les haies créent aussi de nombreux micro-habitats avec des différences de température et d'ombrage, et favorisent le stockage de l'eau.

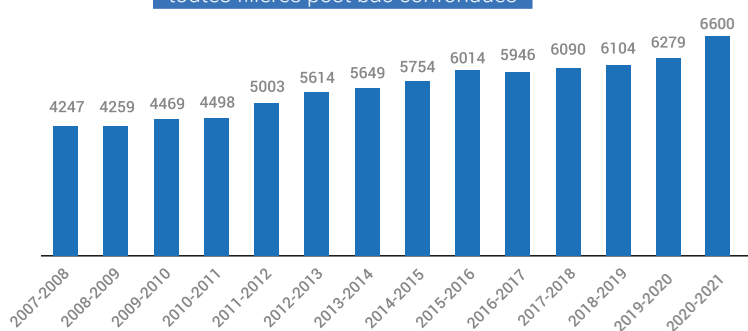
L'enseignement supérieur et la recherche

Albi, 2^e pôle de Midi-Pyrénées – 5^e d'Occitanie, concilie excellence et proximité

Le triptyque Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, levier indispensable et indissociable de l'économie de la connaissance, constitue un axe stratégique majeur de développement du territoire dont le poids est déterminant pour l'Albigeois (avec un ratio de 7 % nombre d'étudiants par nombre d'habitants du Grand Albigeois, de 10 % pour la ville d'Albi et une croissance continue des effectifs de +30 % en 10 ans, soit +2 000 étudiants). Avec 18 établissements post bac et près de 6 500 étudiants, l'Albigeois est positionné comme un site de proximité intermédiaire en développement constant, un pôle d'équilibre concourant à l'aménagement équilibré du territoire régional.

Évolution du site albigeois de 2007 à 2021

toutes filières post bac confondues



Les atouts indéniables du site permettent de concilier excellence et proximité

- la qualité, la diversité et la complémentarité de l'offre de formation assurant la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur : 82 formations de niveaux III à I dans la quasi-totalité des domaines, avec un socle de premier cycle particulièrement étoffé répondant aux besoins en compétences des milieux socio-économiques locaux (23 Bac+2 et 26 Bac+3), stratégie de développement vers des formations de niveau I (consolidation des masters de l'INU Champollion et des Bac+5 double compétence de l'IMT Mines Albi).

- le dynamisme, la montée en puissance et la performance de la recherche et du transfert de technologie promouvant une économie de l'innovation confortée dans le cadre de la technopole Albi-InnoProd : 7 équipes de recherche accréditées et 4 groupes pluridisciplinaires articulés avec des laboratoires toulousains, 2 plateformes scientifiques de recherche et d'innovation (Mimausa et Valthera), 2 plateformes technologiques labellisées PFT (Rascol et GH20 Fonlabour qui devient coordinatrice régionale des PFT agricoles), 1 plateau technique et 1 CRITT.

Les événements marquants 2021

L'élément marquant de l'année 2021 a été la conclusion du volet « Enseignement supérieur et recherche » du CPER 2021-2027. Dans ce cadre, 891 000 € vont être apportés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour financer la rénovation de la résidence Nobel du CROUS, les projets de recherche et transfert de technologie « Biotech Pro » et « Fab Carac » ou encore le futur learning center de Mines Albi.

2021 a été marquée aussi par la préparation du 1^{er} salon Albi Sup', salon des études supérieures en Albigeois qui s'est tenu le 8 janvier 2022.



L'aménagement numérique du territoire

La communauté d'agglomération a pour missions de réaliser l'aménagement numérique du territoire, d'assurer la mise en œuvre d'outils et de services numériques, et de favoriser la mutualisation des ressources numériques à l'échelle communautaire.

L'aménagement numérique du territoire consiste à raccorder les bâtiments communautaires et communaux publics afin de constituer un réseau d'utilisateurs à haut niveau de services et à coût optimisé de fonctionnement.

Il consiste également, en profitant d'opportunités de travaux d'aménagement, à construire des réseaux de fourreaux enterrés qui faciliteront le déploiement de la fibre optique chez l'habitant ou sur les zones d'activités économiques.

Il favorise l'amélioration de la desserte ADSL sur des zones mal couvertes (via la technologie dite de la montée en débit). La communauté d'agglomération exploite et entretient onze équipements (NRAZO) sur le territoire d'agglomération, lesquels sont loués à des opérateurs de télécommunications pour ce qui concerne la fourniture d'accès à l'Internet.

Enfin, l'aménagement numérique consiste à accompagner les opérateurs dans le cadre de leur engagement en matière de déploiement du très haut débit sur fibre optique (FTTH) sur notre territoire, dans le cadre du plan national « France THD ».

Les points marquants en 2021

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Infrastructure numérique passive en km	83	175	175	175	175	175	175
Réseau de fibre optique opérationnel en km	68	77	106	106	106	106	106
Nombre de bâtiments et sites raccordés	32	41	72	76	81	84	84
Nombre de commutateurs réseau déployés	NC	73	91	101	106	111	111

En 2021, le développement du réseau informatique communautaire arrive à maturité, ce qui explique la constance des chiffres par rapport à 2020.

Le territoire albigeois regroupe environ 43 000 logements ou locaux à usage professionnel qui disposent très majoritairement d'une solution d'accès à l'Internet par ADSL. Depuis 2014, des points d'accès à la fibre optique, sous la forme d'armoires de desserte FTTH nommées PMZ, sont construits par l'opérateur Orange sur le territoire. Toutes ces PMZ sont construites, rendant potentiellement éligibles l'ensemble des 16 communes (chaque armoire peut desservir de 300 à 350 logements).

La collectivité accompagne l'opérateur Orange pour validation technique et suivi administratif de ce plan de déploiement de fibre optique à l'habitation. L'opérateur recense environ 53 000 prises (réparties sur 43 000 locaux). Au 31 décembre 2021, 98 % des prises étaient déployées (c'est-à-dire disposant d'un point de raccordement proche) et 73 % étaient éligibles (c'est-à-dire pouvant être raccordées par un opérateur FAI sur demande du client). L'éligibilité de tous les logements est ciblée par l'opérateur pour courant 2022.

La collectivité organise le génie civil et l'exploitation de son réseau de fibres optiques pour le raccordement des bâtiments communautaires, communaux et ainsi que pour certains projets spécifiques communaux. Ainsi, 84 sites et bâtiments relatifs aux communes ou à la communauté d'agglomération sont raccordés et allumés en 2021.

Quelques indicateurs

- » Exploitation de 11 NRAZO (amélioration de l'ADSL)
- » Accompagnement technique et administratif pour toutes les nouvelles PMZ FTTH réalisées par l'opérateur Orange



DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE.



Les transports urbains

Le réseau des transports urbains se compose de 11 lignes régulières de bus, de 17 lignes périurbaines et d'un service de transport à la demande (TAD) qui permet de desservir les communes à plus forte ruralité. Un service de transport pour personne à mobilité réduite (TPMR) est également en place sur l'ensemble du territoire et compte 350 adhérents.

La collectivité assure le transport scolaire sur l'ensemble de son territoire. Les 16 communes sont ainsi desservies. La prise en charge des collégiens et des lycéens s'effectue par l'intermédiaire des lignes régulières et des lignes périurbaines. Les scolaires peuvent bénéficier des recharges de 100 ou 200 voyages « moins de 26 ans » ou bien du tarif « spécial scolaires » de 375 voyages annuels.

Le réseau de transport libéA est l'allié principal des nouvelles mobilités

Equipements, itinéraires, services : le réseau en constante évolution pour s'adapter, pour anticiper les besoins et séduire de nouveaux usagers. Après une année 2020 durant laquelle le réseau a connu une très forte baisse de sa fréquentation en raison de la crise sanitaire, le nombre de voyageurs a sensiblement augmenté en 2021 pour s'établir à 1,5 million de validations, soit une augmentation de 30% environ.

En 2021, le réseau de bus a continué à évoluer afin de :

- répondre aux attentes des usagers
- améliorer la lisibilité du réseau
- renforcer l'information voyageurs
- favoriser le report modal par l'utilisation de parkings gratuits en entrées de ville

Une nouvelle identité pour la mobilité dans le Grand Albigeois : libéA

Depuis 2021, les services « mobilités » sont opérés sous la marque libéA : une marque du quotidien qui simplifie le transport et la mobilité, qui unit un territoire et ses habitants.

Un cadencement soutenu

Les lignes structurantes du réseau offrent un cadencement de 15 minutes aux heures de pointe (et de 20 minutes en heures creuses) avec des correspondances en centre-ville d'Albi (place Jean-Jaurès). Il s'agit des lignes :

- » Ligne C – Cantepau – Albi centre-ville
- » Ligne H – Rayssac - Veyrières – Albi centre-ville
- » Ligne R – Saint-Juéry - InnoProd – Albi centre-ville - Portes d'Albi

Création de la ligne périurbaine Carlus – Albi en septembre 2021.

Un nouveau service de transport à la demande

Depuis septembre 2021, le transport à la demande a évolué en offrant une nouvelle solution de mobilité souple et personnalisée sur simple réservation. Ce service permet de se déplacer d'arrêt à arrêt dans une zone géographique regroupant plusieurs communes. Il est possible de choisir l'horaire de passage et de réserver jusqu'à 15 minutes avant son trajet (par téléphone, par internet ou via l'application libéA-TAD).

Le renouvellement du parc des bus

Le plan pluriannuel de renouvellement des plus anciens véhicules est mis en œuvre. En 2021, la communauté d'agglomération a fait l'acquisition de 3 autobus standards mild-hybride.

L'installation de la vidéo protection

Chaque autobus de la régie des transports urbains est désormais équipé de caméras de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité des passagers et des conducteurs.

L'information voyageurs

Le service d'alertes SMS gratuit compte désormais plus de 2 000 abonnés. Ce service permet aux usagers d'être informés de toute perturbation sur la ou les lignes de bus qu'ils ont pour habitude d'emprunter. Il permet d'être alerté lorsque son solde de voyages sur sa carte est inférieur à 5.

15 bornes d'informations voyageurs au sol sur les arrêts les plus fréquentés permettent d'informer l'usager en temps réel du prochain passage des bus, du retard éventuel et toute information relative à l'état du réseau.

Le service de calculateur d'itinéraire sur smartphone Google Maps permet de connaître le temps d'attente à l'arrêt et de préparer son déplacement quelle que soit sa position sur l'agglomération: arrêt de bus le plus proche, ligne(s) de bus à emprunter, horaires de passage, temps de parcours.

2020

16 lignes de bus sur 9 communes
13 lignes périurbaines sur 11 communes
 TAD sur **14** communes
1 service TPMR
1 090 000 km parcourus (bus + TAD + TPMR)
1 080 000 voyageurs
2 300 m de couloirs bus
34 autobus standard de 12 m (100 places)
3 autobus articulés de 18 m (150 places)
 TAD : **3** véhicules de 8 places
 TPMR : **3** véhicules aménagés

2021

11 lignes de bus sur 7 communes
17 lignes périurbaines sur 16 communes
 TAD sur **16** communes
1 service TPMR
1 350 000 km parcourus (bus + TAD + TPMR)
1 500 000 voyageurs
2 300 m de couloirs bus
31 autobus standard de 12 m (100 places)
3 autobus articulés de 18 m (150 places)
 TAD : **3** véhicules de 8 places
 TPMR : **3** véhicules aménagés





Les déplacements doux

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Poursuite du renforcement des continuités cyclables le long de la rocade

En 2021, la communauté d'agglomération a poursuivi l'aménagement de l'itinéraire cyclable entre l'échangeur de la route de Castres et celui de Caussels, côté ville. Engagés à l'été 2020, les travaux d'aménagement d'un nouveau tronçon entre la rue de Jarlard et la route de Millau se sont achevés en juin 2021. Cet aménagement est une réussite en termes d'intégration paysagère. Il a permis à la fois de répondre à des enjeux forts de déplacements à vélo dans ce secteur de la commune d'Albi et à des impératifs de préservation et développement de la biodiversité.

Aménagement d'une nouvelle voie piétonne et cyclable sur l'axe Albi-Marssac-sur-Tarn

Ce nouvel aménagement livré en mars 2021 permet :

- » de résorber une discontinuité cyclable sur l'axe Albi-Marssac entre le lycée Fonlabour et la zone Albipôle,
- » de raccorder la zone Albipôle à des aménagements cyclables en site propre et d'encourager ainsi des salariés de la zone à réaliser leur trajet domicile-travail à vélo,
- » de contribuer à renforcer le maillage avec les voies départementales et les grands axes d'itinérance présents sur le territoire (véloroute vallée du Tarn).

Dans le cadre du nouveau schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération a prévu d'achever, sur la période 2022-2027, l'aménagement de cet axe magistral du réseau en réalisant notamment une piste entre le chemin Jean Thomas et l'échangeur de Terssac et en raccordant la zone d'activités Rieumas au niveau de l'échangeur de Marssac (prévu en 2022).

LES SERVICES VÉLO SUR L'AGGLO

Parallèlement à la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, la collectivité expérimente et développe graduellement une offre de « services vélo » avec pour objectifs de faciliter, encourager et déclencher la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

Dispositif d'aide à l'achat de vélo : un succès dans la durée

En juin 2020, la communauté d'agglomération a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos avec un taux d'aide correspondant à 25 % du prix d'achat du vélo plafonné à 100 € pour les vélos classiques (non VAE), 250 € pour les vélos à assistance électrique, 500 € pour les vélos cargos. En septembre 2021, ce dispositif a été étendu aux associations et aux professionnels pour l'achat de vélos cargo.



Le succès rencontré par ce dispositif en 2020 s'est poursuivi en 2021.

		Année 2021
Nombre total de demandes éligibles		619
Nombre total de stages dispensés		704
Nombre total d'aides versées		659
Montant total d'aides versées		140 271 €
Montant moyen de l'aide versée		212 €
Type de vélos (/au nombre total de demandes)	Classique	16 %
	VAE	83 %
	Cargo	1 %
Lieux d'achat sur le territoire (condition de l'aide)	Vélocistes	48 %
	Grandes surfaces de sport	49 %
	Autres	3 %
Montant total des vélos achetés sur le territoire (ayant fait l'objet d'une demande d'aide)		1 145 886 €

Répartition par commune des aides versées

Albi	345
Arthès	25
Cambon d'Albi	26
Carlus	7
Castelnau-de-levis	11
Cunac	14
Denat	6
Fréjairrolles	9
Le Séquestre	16
Lescure d'Albigeois	25
Marssac-sur-Tarn	24
Puygouzon	46
Rouffiac	3
Saint-Juéry	42
Salies	8
Terressac	11

Lancement d'un nouveau service vélo : le prêt de vélos au grand public

Le prêt de vélos au grand public a été mis en place en septembre 2021.

Ce service permet de tester l'usage du vélo dans les déplacements de tous les jours avant de s'engager dans un éventuel achat et notamment pour les vélos cargo qui sont relativement coûteux. La flotte de vélos proposée en prêt est composée de 21 VAE (vélo à assistance électrique), 2 vélos cargo électrique : 1 vélo cargo biporteur et 1 vélo cargo longtail et enfin 1 vélo pliant. Sur le dernier trimestre 2021, 36 personnes ont pu en bénéficier.

Les vélos cargos (biporteur et longtail) ont du succès et sont très demandés. Le coût de ces vélos est important et le passage à l'achat difficile. La possibilité du prêt est très appréciée pour l'essayer sur des trajets quotidiens et évaluer la pertinence d'une telle acquisition.

Les vélos sont remis dans le cadre d'une séance collective de prise en main organisée sur la journée du samedi (durée : 2h), une fois par mois. Lors de cette séance, les vélos sont présentés et essayés sur un parcours de maniabilité. Des conseils sont également donnés par le chargé de mission sur la conduite en ville. La séance est aussi l'occasion de répondre aux interrogations des personnes qui hésitent dans leur acquisition.

La Bourse aux vélos d'occasion

La Bourse aux vélos d'occasion a eu lieu le 12 juin 2021. Au cours de cette 12^e édition, 285 vélos ont été déposés et 215 ont trouvé preneur. Cette année encore, la communauté d'agglomération a proposé un atelier de marquage des vélos avec le système Bicycode. Il s'agit d'un numéro d'identification unique et standardisé, gravé sur le cadre et référencé dans un fichier national accessible en ligne. Il permet la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police s'ils sont retrouvés. 68 personnes en ont profité.





LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Depuis 2013 (vote du 1^{er} schéma directeur cyclable), le linéaire du réseau cyclable a augmenté de 30 %, pour atteindre 114 km. L'effort a porté à la fois sur les aménagements en site propre ainsi que sur voirie, avec la poursuite du déploiement des doubles sens cyclables et des Chaucidou.

Afin de poursuivre cet élan, le conseil communautaire a décidé de réviser le schéma directeur cyclable pour les 6 ans à venir, en faisant appel à un bureau d'études spécialisé dans les mobilités, la SCOP ITER. Cette démarche s'est déroulée en 2021 avec plusieurs étapes de concertation sollicitant les habitants, des élus et techniciens des collectivités et des représentants des associations d'usagers.

Le nouveau schéma directeur cyclable a été approuvé en décembre 2021. Il définit les priorités d'aménagement sur les périodes 2022-2027 et 2028-2033. Le nouveau schéma s'appuie sur deux grandes orientations :

- » **Accélérer le déploiement du réseau cyclable,**
 - En créant un réseau magistral : finir l'aménagement des axes à fort potentiel équipés d'infrastructures confortables ;
 - En proposant un réseau qui dessert tous les secteurs de l'agglomération : créer des continuités cyclables desservant l'ensemble des communes, avec un aménagement adapté au contexte (incluant les jalonnements sur route calme) et articulé avec les axes magistraux ;

Ce nouveau réseau déployé sera relié aux voies vertes et véloroutes départementales.

- » **Améliorer l'existant,**
 - En traitant des aménagements existants qui se révèlent mal adaptés ou pas assez dimensionnés, en améliorant la gestion de certains carrefours complexes ;
 - En poursuivant la « pacification » de la voirie en ville, via une refonte des plans de circulation, une diminution des vitesses et des trafics motorisés en transit aux abords des lieux de vie (écoles, commerces, équipements publics).

Le déploiement du nouveau schéma directeur cyclable devrait permettre, en 6 ans, de doubler le linéaire d'aménagements cyclables en site propre et d'augmenter de 40 % les tronçons bénéficiant d'un marquage séparatif (bandes cyclables ou Chaussées à Voie Centrale Banalisée).



Les parcs de stationnement

La communauté d'agglomération assure le suivi et le contrôle de l'exécution des contrats de la délégation du service public du stationnement payant en centre-ville d'Albi et la gestion en régie du parking des Temps Modernes.

- » 3 parkings gérés par Qpark (Jean-Jaurès, Vigan, Sainte-Cécile)
- » 1 parking géré par Interparking (Cordeliers)
- » 1 parking géré en régie directe (Temps Modernes)

Le stationnement sur voirie

Le nombre de places de stationnement sur voirie est de 1 499 places. Le nombre d'abonnement stationnement résidents est de **516**. En 2021 le stationnement sur voirie a généré un chiffre d'affaire de **1 086 571 €**.

Le parking Jean-Jaurès

Le parking Jean-Jaurès a une capacité de 558 places. En 2021, il a généré un chiffre d'affaire total de **437 534 €**. Sa fréquentation horaire représente 49 867 tickets et **307** abonnés été enregistrés.

Le parking du Vigan

Le parking du Vigan a une capacité de 372 places. En 2021, il a généré un chiffre d'affaire total de **590 280 €**. Sa fréquentation horaire représente 127 086 tickets et **245** abonnés été enregistrés.

Le parking Sainte-Cécile

Le parking Sainte-Cécile a une capacité de 250 places. Sa fréquentation horaire représente 79 015 tickets et de **197** abonnés été enregistrés. En 2021, il a généré un chiffre d'affaire total de **435 012 €**.

Le parking des Temps Modernes

Le parking des Temps Modernes est exploité depuis 1993. Il a une capacité de 255 places.

Ce parking est gratuit en journée et payant (15,30 € / mois) pour les usagers stationnant leur véhicule 24h/24.

En 2021, il a généré un chiffre d'affaires de **34 150 €** et compte **186** abonnés.

Le parking des Temps Modernes a fait l'objet ces trois dernières années d'importants travaux de mise en accessibilité, de sécurité et de rénovation.

Le parking des Cordeliers

Il s'agit d'un parking de 379 places exploité par la société Interparking. Cet ouvrage est en phase de montée en puissance. En 2021, il a généré un chiffre d'affaire de **233 962 €**. Sa fréquentation horaire représente 49 120 tickets et il compte de **418** abonnés.





PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les grandes infrastructures et les travaux d'aménagements urbains

La communauté d'agglomération pilote les travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire des 16 communes et assure aussi le suivi des travaux sur les infrastructures structurantes du territoire.

LES GRANDES INFRASTRUCTURES

En décembre 2009, dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires routiers dans le département du Tarn, le Grand Albigeois a signé la convention relative à la participation financière des cofinanceurs pour le doublement de la rocade d'Albi et la sécurisation de la traversée de Lescure d'Albigeois. Avec une participation de 17,9 M€ qui représente 37,75 % du montant des deux opérations, l'Agglomération est le principal cofinanceur.

Le service Maîtrise d'ouvrage, études et programmation des travaux est l'interlocuteur de la Dirso pour la mise en sécurité de la RN 88 sur la commune de Lescure d'Albigeois. Dans ce cadre, le service a reçu délégation de la part de l'État pour assurer les travaux de mise en double-sens de la route de la Drèche et pour coordonner les interventions des gestionnaires des réseaux le long de cette voie et au droit du futur giratoire avenue Albert-Thomas. Les travaux d'élargissement de cette voie ont débuté en juin 2021.

Les travaux d'agrandissement du parking de l'hôtel d'entreprises InnoProd, les études de réalisation d'un parking-relais le long de la RD612 au droit de l'échangeur route de Castres, la maîtrise d'œuvre des cheminements doux longeant la rocade, les études d'état des lieux des voiries, la démarche de classification des voiries ont été lancées.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

En 2021, la communauté d'agglomération a réalisé les programmes d'investissement de voirie fixés par chacune des communes, soit au total 86 opérations, pour un montant total de 8,16 M€, soit +26 % par rapport à 2020.

Montant global : 8 166 900 €

- 269 680 € de frais d'études
- 7 897 220 € de travaux



Commune	Opérations de voirie
Albi	32
Arthès	12
Cambon d'Albi	1
Carlus	1
Castelnau-de-Lévis	2
Cunac	2
Dénat	1
Fréjairolles	2
Le Séquestre	3
Lescure d'Albigeois	2
Marssac-sur-Tarn	1
Puygouzon	3
Rouffiac	5
Saint-Juéry	10
Saliès	3
Terssac	6
Total	86

La majorité de ces opérations se compose des travaux d'aménagements urbains, de mise en accessibilité et en sécurité des voiries.

Les principales opérations

Albi :

- » rue du Roc
- » rue Frédéric-Mistral
- » place du Calvaire
- » boulevard Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
- » rue de Jarlard
- » accès future maison de quartier de Ranteil
- » rue Lamothe
- » rue Gaston-Bouteiller (tranche 2)
- » rue André-Imbert
- » avenue Albert-Thomas
- » route de la Drèche

Arthès :

- » étude place Jean-Jaurès
- » chemin de Longagne
- » route de Saint-Grégoire

Carlus :

- » rue Henri-Guérin
- » étude carrefour RD84

Dénat :

- » étude de la requalification de la rue des Remparts
- » côte des Chênes

Fréjairolles :

- » étude chemin de la Grimalié
- » chemin de Sarromas
- » carrefour de Pronquies

Le Séquestre :

- » avenue Saint-Exupéry

Lescure d'Albigeois :

- » carrefour des Gourgues RD97

Marssac-sur-Tarn :

- » rue Saint-Barthélémy

Puygouzon :

- » chemin de Bramevaques
- » chemin de la Gilaberte
- » chemin de Bellevue

Rouffiac :

- » étude de requalification du centre-bourg
- » route de Poulan
- » route de Néraille
- » chemin du Grès

Saint-Juéry :

- » rue Emile Roux
- » rue des Œillets
- » rue des Pivoines
- » rue Marguerite
- » rue République
- » rue Arthur Massol

Saliès :

- » rue Aragon
- » chemin du Coustou

Terssac :

- » étude de requalification du centre-bourg



Les travaux d'entretien de la voirie

La communauté d'agglomération assure la gestion et l'entretien du domaine public en matière de voirie et de signalisation, soit 749 km de patrimoine routier à gérer, 950 km d'accotements et 546 km de trottoirs.

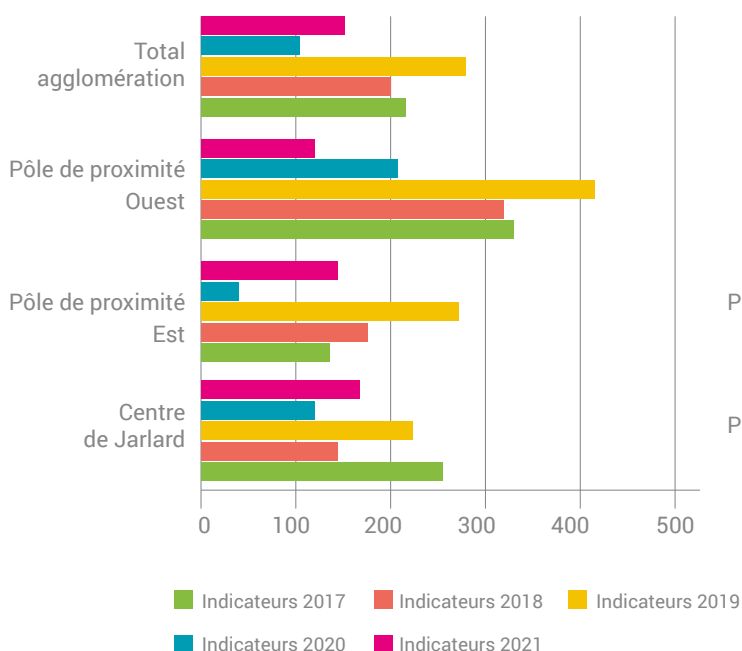
La gestion des revêtements

L'entretien des revêtements représente 307 interventions réalisées en interne sur l'ensemble du territoire, allant du traitement de dégradations ponctuelles (« nids de poule ») à la réfection complète de la bande de roulement de chemins en enduit superficiel.

Chiffres clés

- » 10 chaussées traitées en réfection complète (totalité de la bande de roulement)
- » 4 voies dont les trottoirs ont été traités en réfection complète
- » 141 chaussées traitées en réfection ponctuelle
- » 112 943 m² d'enduits superficiels réalisés
- » 1 092 tonnes de granulats utilisés
- » 595 tonnes de grave émulsion utilisées
- » 144 tonnes d'émulsion de bitume répandues

Surfaces d'enduits superficiels réalisés en m² / km de voirie



En complément des opérations réalisées en interne, des entreprises ont par ailleurs réalisé des travaux d'entretien des revêtements pour un montant de plus de 151 000 €.

La maçonnerie urbaine

L'entretien des ouvrages de voirie et du mobilier urbain implique 549 interventions réalisées par les équipes de la Régie voirie sur l'ensemble du territoire et plus de 121 000 € de travaux d'entretien réalisés par entreprise.

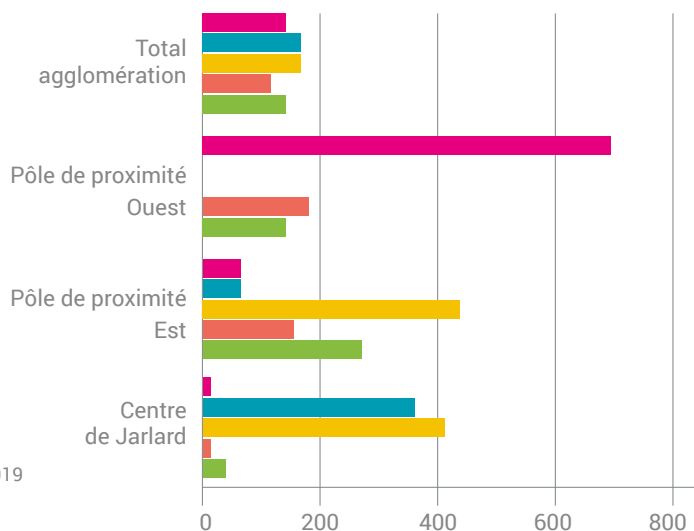
Chiffres clés

- » 549 interventions réalisées en interne
- » 1267 mobiliers urbains posés (entretien)
- » 121 000 € d'entretien externalisé

Le curage de fossés

En 2021, le service Régie voirie a réalisé 111,59 km de curage de fossés (3 998 tonnes de terre évacuées). Ces actions se réalisent dans le cadre d'un planning pluriannuel permettant de traiter le curage de l'ensemble des fossés du territoire en 7 ans. Cette méthodologie de traitement vient ainsi garantir un état des fossés suffisant pour recueillir les eaux de ruissellement au niveau de nos voiries en évitant à ces eaux de stagner, de ruisseler au niveau des chaussées sans être captées et donc en évitant de dégrader ces dernières.

Linéaires de fossés traités en m / km de voirie



Le fauchage des accotements

Les équipes réalisent chaque année plus de 950 km de fauchage par passe. En 2021 et pour chacune de ces passes, 446 km ont été réalisés en interne et 504 km par entreprise pour un montant de 127 195 €.

Chiffres clés

- » 3 passes de fauchage par an
- » 950 km d'accotements fauchés par passe
- » 2 850 km d'accotements fauchés par an

La gestion des arbres d'alignement

En complément aux actions de fauchage, les agents assurent la gestion des arbres d'alignement (hors Albi – mise à disposition du service patrimoine végétal). En 2021, plus de 76 300 € de prestations entreprises ont été réalisées.

Chiffres clés

- » 11 300 € d'abattage d'arbres malades ou dangereux et enlèvement de souches
- » 27 560 € d'élagage
- » 14 390 € d'expertise sanitaire
- » 23 050 € d'entretien de fosses d'arbre

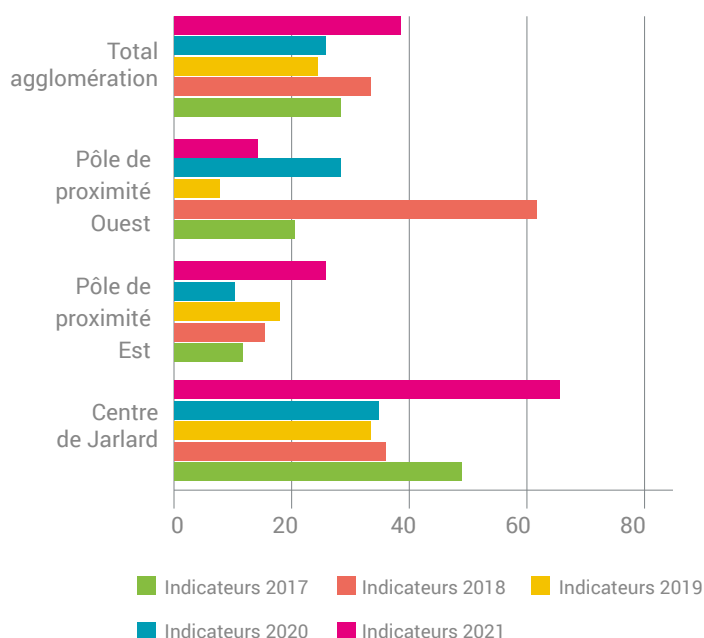
La gestion de la signalisation routière

L'entretien de la signalisation horizontale et verticale représente 1 175 interventions réalisées en interne sur l'ensemble du territoire et près de 130 000 € de travaux d'entretien réalisés par entreprise.

Ces actions se réalisent dans le cadre d'un planning pluriannuel permettant de traiter l'entretien de la signalisation horizontale de l'ensemble du territoire en 3 ans. La rotation mise en place permet donc de traiter au plus tous les 3 ans une même zone, ce qui correspond à la limite de performance des produits de marquage appliqués.

Surfaces de produits de marquages appliqués

en m² / km de voirie



La signalisation horizontale des communes de Lescure, Saint-Juéry, Fréjairrolles et Le Séquestre a été traitée en totalité en plus des quartiers albigeois Breuil/Mazicou, Cantepau, Marranel/le Roc, le Gô/Piscine, Renaudié/Viscose.

Chiffres clés

29 762 m² de produits de marquage appliqués
1 175 interventions réalisées en interne concernant l'entretien de la signalisation horizontale et verticale





La gestion du domaine public

La communauté d'agglomération assure depuis 2010 l'instruction des avis voirie et des autorisations de voirie relevant de la police de la conservation du domaine public sur l'ensemble du territoire, soit 750 km de patrimoine routier à gérer.

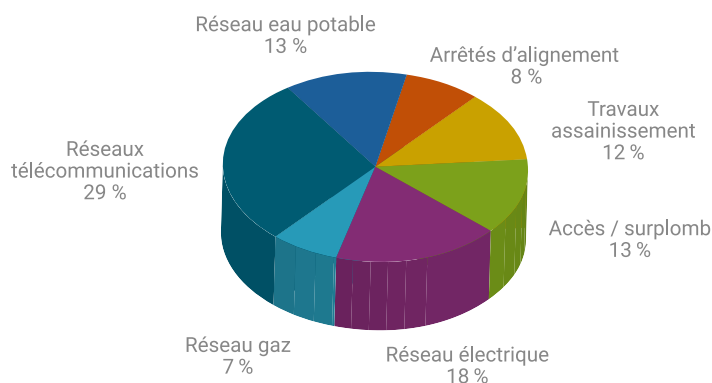
Chiffres clés

- » 750 km de voirie
- » 1 341 autorisations de voirie instruites
- » 404 avis voirie délivrés
- » 125 810 € de redevance d'occupation du domaine public reçus

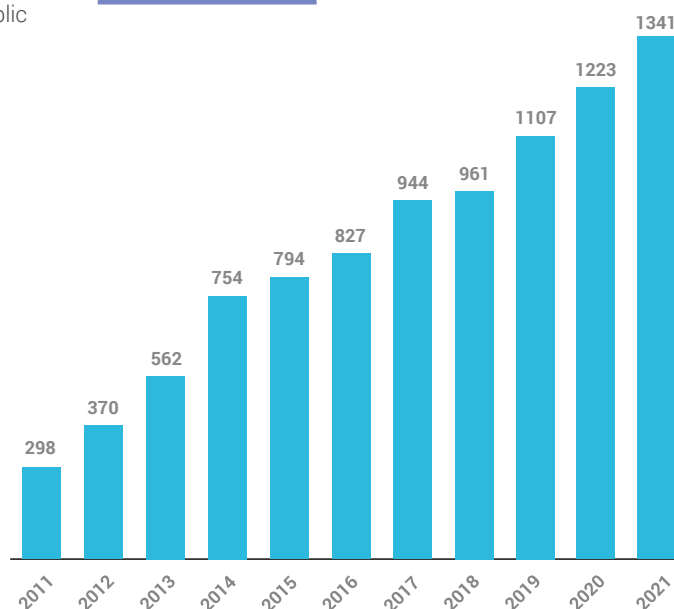
Les autorisations de voirie

En 2021, 1 341 autorisations de voirie ont été instruites par le service Gestion du domaine public. Le volume des autorisations de voirie est réparti de façon homogène entre les différents gestionnaires réseaux. On peut malgré tout constater que les demandes en lien avec les réseaux de télécommunication sont en augmentation (déploiement de la Fibre).

Répartition des autorisations de voirie instruites en 2021



Une croissance continue des autorisations de voirie entre 2011 et 2021



Les avis voirie

Le service Gestion du domaine public est consulté depuis le mois de juillet 2017 dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme créant ou modifiant un accès à une voie publique sur l'ensemble du territoire. 404 avis voirie ont été délivrés en 2021.

Les redevances d'occupation du domaine public (RODP)

Les réseaux et infrastructures de télécommunication (plusieurs opérateurs) représentent plus de la moitié du montant des redevances d'occupation du domaine public (56 % en 2021).

Évolution des RODP perçues entre 2011 et 2020





LANCEMENT DU CHANTIER DU CENTRE TECHNIQUE LEBON

En 2017, les élus ont approuvé le principe de requalifier le site de Lebon situé sur la zone d'activités de Jarlard à Albi en vue d'y construire un centre technique pour accueillir plusieurs services communautaires..

Le lancement du concours d'architectes a été approuvé en conseil communautaire du 29 juin 2017. Les études d'esquisses ont été validées fin août 2019. Le centre technique comprendra la station carburant communautaire et trois bâtiments dont un atelier. Il comprend également l'aménagement de la parcelle sur deux hectares pour accueillir les plates-formes d'exploitation des transports urbains et du parc auto ainsi qu'un parking pour le personnel.

La commission d'appel d'offres s'est réunie mi-juin 2021 et a attribué les marchés de travaux. La réunion de lancement des travaux s'est tenue le 20 juillet 2021. Les travaux sur site ont commencé le 6 septembre 2021 pour une durée prévisionnelle de 19 mois.

En parallèle, les études de conception de la station carburant communautaire prévue sur le site ont été menées durant l'année 2021. L'appel d'offres des entreprises a été lancé fin 2021. Les travaux ont été allotés en 5 lots pour permettre aux PME de faire une offre. Le délai prévisionnel des travaux est fixé à 7 mois. L'objectif est de terminer la station, fin d'année 2022, en vue d'une mise en service simultanément à l'exploitation du site Lebon.

Pour rappel, le montant total de l'opération s'établit à 11 millions d'euros HT dont 9,4 millions d'euros HT pour les travaux.

The background is a solid green color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the bottom left towards the top right. Small white dots are placed at various points along these lines, creating a sense of movement and connectivity.

ENVIRONNEMENT



La maîtrise énergétique et l'éclairage public

La communauté d'agglomération assure les fonctions suivantes :

- › Programmation des travaux neufs en matière d'éclairage public sur le territoire,
- › Maintenance curative et préventive de l'éclairage public et des feux tricolores (Albi en régie, hors Albi par entreprises sous-traitantes),
- › Réponses aux déclarations de projets de travaux et aux déclarations d'intention de commencement des travaux,
- › Gestion des procédures d'intégration de l'éclairage public dans le domaine public,
- › Gestion des alimentations électriques provisoires sur le domaine public en mise à disposition sur la commune d'Albi,
- › Gestion de la production photovoltaïque à l'échelle de l'agglomération,
- › Gestion conjointe du parc éclairage public de Tarn Habitat,
- › Pilotage et coordination du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Chiffres clés

- » 20 000 luminaire recensés sur le territoire
- » 6 186 000 kWh de consommation électrique (soit -3 % par rapport à 2020)
- » 1 027 299 € d'investissements mandatés en 2021

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

1,027 million d'euros de travaux d'investissement ont été mandatés en 2021. L'accent a été mis sur la continuité des travaux de rénovation des points lumineux en se concentrant sur les secteurs où des travaux de réfection de la voirie étaient programmés sur l'année.

Quelques opérations réalisées en 2021

Albi

Avenue de Lattre de Tassigny - Route de Teillet – Gira-
toire de l'école IMT Mines Albi - Place de Verdun - Mise en
valeur bâtiment Gendarmerie - Remplacement de sources
lumineuses et appareillages

Arthès

Rue de la République – Rue Sabanel

Cunac

Remplacement de luminaires côte des Chênes

Fréjairolles

Route d'Albi - Entrée du village et voie piétonne

Puygouzon

Mise en place d'horloges astronomiques

Saint-Juéry

Rue des Genêts

En 2021, 1 532 signalements de pannes ont été traités. Ces pannes ou incidents sont identifiés et signalés par les services communautaires (30 %), via le site internet de la communauté d'agglomération ou l'application AllôMairie de la Ville d'Albi (24 %), par les mairies (23 %), par appel téléphonique des riverains (18 %) et par divers canaux (5 %).

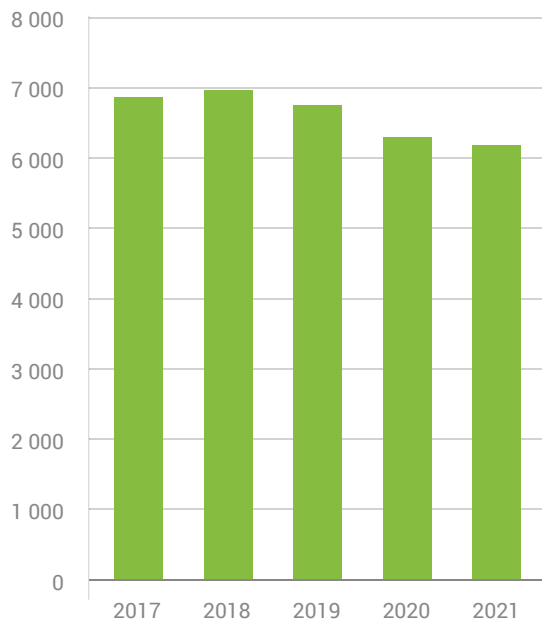
Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux

La communauté d'agglomération est compétente en matière d'éclairage public, ce réseau est défini comme un réseau sensible, par conséquent, les positions des réseaux doivent être données avec une précision de ± 50 cm (classe de précision A). Chaque intervenant qui prévoit de réaliser des travaux doit envoyer une déclaration de projet de travaux (DT) ainsi qu'une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) aux concessionnaires ou exploitants de réseaux afin de connaître la position des ouvrages et ainsi garantir la sécurité des exécutants et éviter les dégradations.

En 2021, le service a réceptionné 3 274 DT/DICT contre 2 855 en 2020 (soit +15 %).

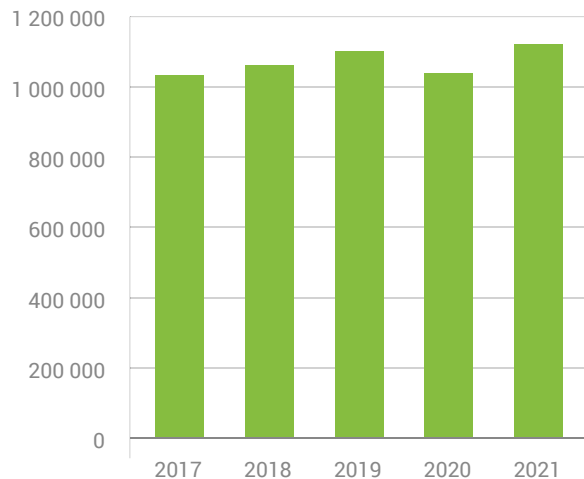
Évolution de la consommation électrique en MWh

Depuis 2017, la consommation électrique de l'éclairage public n'a cessé de diminuer, passant de 6 899 MWh en 2017 à 6 186 MWh en 2021, soit une diminution de 12 %.



Évolution financière de la consommation électrique en euros

Les prix de l'énergie subissent depuis quelques années une très forte hausse, qui en 2021 a pu être compensée par une baisse des consommations et par la participation à un groupement d'achat d'énergie.





L'eau potable

La gestion de l'eau potable est une nouvelle compétence de la communauté d'agglomération, transférée des communes à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020. Cette compétence est un Service Public Industriel et Commercial qui comprend trois principales missions :

- » la production de l'eau potable (et son stockage)
- » la distribution de l'eau potable
- » la gestion administrative des usagers (abonnement, facturation)

Sur le territoire, cette compétence est gérée selon les modalités suivantes :

- » en régie directe pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry
- » par le Syndicat Mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac
- » par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn

La production d'eau potable

- » Volumes prélevés : 6 053 616 m³
- » Volumes produits : 4 759 285 m³
- » Contrôle sanitaire : 100 % d'analyses conformes sur 263 prélèvements

La nouvelle station d'eau potable

- » Capacité de production : 28 800 m³/jour
- » Mise en service de la station : février 2021
- » Modification du mode de désinfection : mai 2021
- » Mise en place d'un réseau de télécommunication inter-sites en radio grandes ondes avec un secours en GPRS : juin 2021

L'arrêt d'anciennes installations

- » Arrêt du poste de pompage d'eau brute d'Arthès : juin 2021
- » Arrêt du poste de pompage d'eau brute de Saint-Juéry : juin 2021
- » Démolition totale des 2 stations d'Albi : novembre 2021
- » Démolition partielle de la station d'Arthès : janvier 2022

La distribution d'eau potable

- » 501 km de réseaux
- » 62 812 usagers desservis
- » Rendement réseau : 74,5 %
- » 156 fuites sur conduites dont 50 fuites sur conduites et 106 fuites sur branchements
- » 2 323 DT/DICT traitées
- » 2 573 m de réseaux renouvelés
- » 76 m de réseaux étendus
- » 264 branchements remplacés
- » Montant des travaux sur réseau de distribution : 1,5 M€

La gestion clientèle

- » 36 439 abonnés
- » 3 521 869 m³ facturés
- » 64 457 factures émises
- » Montant facturé : 7 446 450 €
- » Montant facturé eau potable + assainissement : 12 559 633 €
- » 261 courriers traités
- » 130 dégrèvements accordés (39 372 m³)

La tarification du service

- Définition d'une projection financière pour les 10 prochaines années
- Mise en œuvre d'une convergence tarifaire avec un tarif unique envisagé dès 2023.





L'hydraulique et l'assainissement

En 2021, la communauté d'agglomération a poursuivi sa politique de modernisation et de renouvellement de ses infrastructures (réseaux, unités de traitement), mais aussi d'innovation dans la maîtrise énergétique, tout en maintenant ses actions de sensibilisation à l'environnement et à l'hygiène publique.

Aboutissement de l'étude du schéma directeur d'assainissement et définition d'un programme à horizon 10 ans

L'étude du schéma directeur d'assainissement lancée en 2018 a abouti après enquête publique à l'approbation des zonages d'assainissement eaux usées collectif/non collectif, d'une part, et eaux pluviales, d'autre part.

Le conseil communautaire a validé une programmation de travaux ambitieuse (50 M€ de travaux sur 10 ans), la poursuite de la connaissance patrimoniale des réseaux par inspection caméra (500 000 € sur 10 ans), et la systématisation de la mise à jour du zonage assainissement lors des révisions du PLUi pour maintenir leur cohérence. L'importance de la gestion des eaux pluviales est prise en compte. Son anticipation dans tous les travaux d'aménagement, comme de la gestion énergétique économe est déjà amorcée sur la station d'épuration principale.

La gestion des eaux pluviales à l'heure de la transition écologique

Afin de maintenir en bon état le patrimoine des réseaux de collecte et de transfert et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme, un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation a été établi. En 2021, plus de 4,7 km de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été remplacés ou séparés pour diminuer le transit d'eaux pluviales vers les sites de traitement d'eaux usées.

Ces investissements sont renforcés par des actions de désimperméabilisation des espaces urbains, aussi bien à l'échelle communale que communautaire.

Ces travaux, qui consistent à proposer des revêtements et des techniques d'aménagement urbains perméables, permettant de retarder le flux d'eaux pluviales rejoignant et engorgeant les réseaux urbains. Ils sont encouragés par l'agence de l'eau Adour Garonne à travers un financement permanent de 50 % et des appels à projets où les aides sont bonifiées.

La nouvelle unité de traitement de Marssac-sur-Tarn a été inaugurée

La nouvelle station a été réceptionnée techniquement mi-mai 2021 et inaugurée le 20 octobre en présence des élus, techniciens et partenaires technique et financiers. Les atouts de cette nouvelle station :

- une capacité de 4 400 équivalent-habitant contre 1 900 pour la précédente,
- des ouvrages et bâtiments ventilés et désodorisés sur un filtre à charbon actif,
- une déshydratation des boues à 19 % grâce à une presse à vis et donc un coût de transport réduit,
- une supervision accessible à distance,
- un bassin tampon pour homogénéiser et lisser les charges hydrauliques par temps de pluie.

À vocation pédagogique comme la station d'épuration Albi-Madeleine, elle accueille les écoles de Marssac-sur-Tarn.

Ainsi, la collectivité a obtenu 70 % d'aides sur le projet d'aménagement secteur Bouteiller à Albi où des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales ont été déployées (noues, bassin d'infiltration) et pour le projet de traitement des trottoirs rue de la Gardié au Séquestre. La commune de Rouffiac a également décroché cette aide pour l'aménagement l'espace entre la rue des pressoirs et sa salle des fêtes.

Perspectives 2022

- » Étude et réalisation d'une station de traitement des eaux usées au hameau des Avalats à Saint-Juéry,
- » Renouvellement du poste de refoulement de la route de Graulhet à Albi,
- » Étude liée à la réhabilitation du poste de relevage du Pont Neuf à Albi,
- » Remplacement de deux surpresseurs et des membranes d'aération à la station Albi-Madeleine,
- » Vidange des lagunes de Terssac, Castelnau-de-Lévis, Dénat Nord,
- » Étude de recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) - Diagnostic amont et plan d'action pour la réduction des micropolluants rejoignant la station Albi-Madeleine,
- » Poursuite de l'optimisation du fonctionnement des ouvrages existants et de la gestion patrimoniale des réseaux et branchements.

Chiffres clés

Exploitation des réseaux

- » 28 229 m linéaires de réseaux nettoyés
- » 1 271 avaloirs nettoyés
- » 437 interventions des agents sur la partie réseau
- » 74 interventions pour des travaux de réparations
- » 863 362 kWh d'électricité consommée sur les ouvrages de collecte des eaux usées

Exploitation des unités de traitement

- » 5 398 202 m³ d'eau dépolluée
- » 227 201 m³ d'eau réutilisée pour les besoins de l'usine et notamment la pompe à chaleur qui chauffe le digesteur
- » 3 015 455 Kwh d'électricité consommée
- » 358 761 Nm³ de biogaz produit
- » 229 466 Nm³ de biométhane produit et injecté dans le réseau de gaz naturel, ce qui correspond à 2 475 839 kwh, soit 82,1 % d'énergie restituée par rapport à l'énergie consommée.
- » Compostage 3 783 T
- » 104 bilans conformes sur 104 bilans réalisés
- » 100 élèves ont visité la station Albi-Madeleine

Investissement renouvellement de réseaux

- » Collecte des eaux usées - neuf : 3549 ml posés (dont 1 500 ml de chemisage), 269 branchements
- » Collecte des eaux pluviales - neuf : 1218 ml posés, 87 branchements

Pour un montant total de 2,56 millions d'euros..

L'hygiène et la santé environnementale

- » 472 plaintes
- » 851 attestations fournies aux notaires (insalubrité-termites)
- » 86 contrôles de salubrité de l'habitat - logements indignes ou mal entretenus
- » 2 enquête à la suite d'intoxications au monoxyde de carbone
- » 3 campagnes de désinsectisation du domaine public et 26 plaintes traitées
- » 3 campagnes de démoustication du domaine public et 21 plaintes traitées
- » 2 campagnes de dératization du domaine public et 189 plaintes traitées
- » 77 plaintes pour désinsectisation et désinfection de locaux publics et bâtiments communaux
- » 71 contrôles des terrains en friche





UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

En juin 2021, les élus communautaires ont adopté un engagement en faveur de la biodiversité. Cet engagement matérialise la volonté de la communauté d'agglomération de rassembler en un tout cohérent les différentes actions qu'elle porte en faveur de la Nature, et de les accentuer.

Cet engagement est structuré en trois volets :

- Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire,
- Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité,
- S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature pour bénéficier des services écosystémiques.

En 2021, la communauté d'agglomération a commencé à mettre en œuvre cet engagement et principalement son volet « *Améliorer la connaissance des enjeux et y sensibiliser les acteurs* », avec la tenue d'une session de formation des élus aux enjeux de la biodiversité ordinaire et l'organisation avec le syndicat de rivière Tarn Aval d'une session de formation des techniciens communaux et communautaires à la gestion de la renouée du Japon (plante invasive).

Cet engagement continuera d'être mis en œuvre dans les prochaines années, avec notamment la réalisation d'une étude portant atlas de la biodiversité, d'une étude de la trame noire (les espaces où l'obscurité nocturne est favorable aux écosystèmes) et d'un diagnostic de la biodiversité présente sur les zones d'activité dans l'objectif de viser une labellisation « refuge LPO ».



La gestion et le traitement des déchets

La communauté d'agglomération de l'Albigeois gère la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et les collectes sélectives. Le service est assuré à travers deux dispositifs :

- » Une régie directe constituant un service communautaire pour 11 communes.
- » Une entreprise privée sur marché public de prestation de service pour 5 communes.

Il existe plusieurs modes opératoires selon les communes :

- » 16 communes bénéficient d'une collecte du verre en apport volontaire ;
- » Les collectes sélectives des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines sont en porte à porte ; en sacs pour 12 communes et en caissettes pour 5 communes ;
- » Depuis 2013, la totalité des communes est conteneurisée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Trois déchetteries situées sur le territoire sont accessibles aux ménages pour tous les autres déchets.

Les 3 zones de collecte des déchets

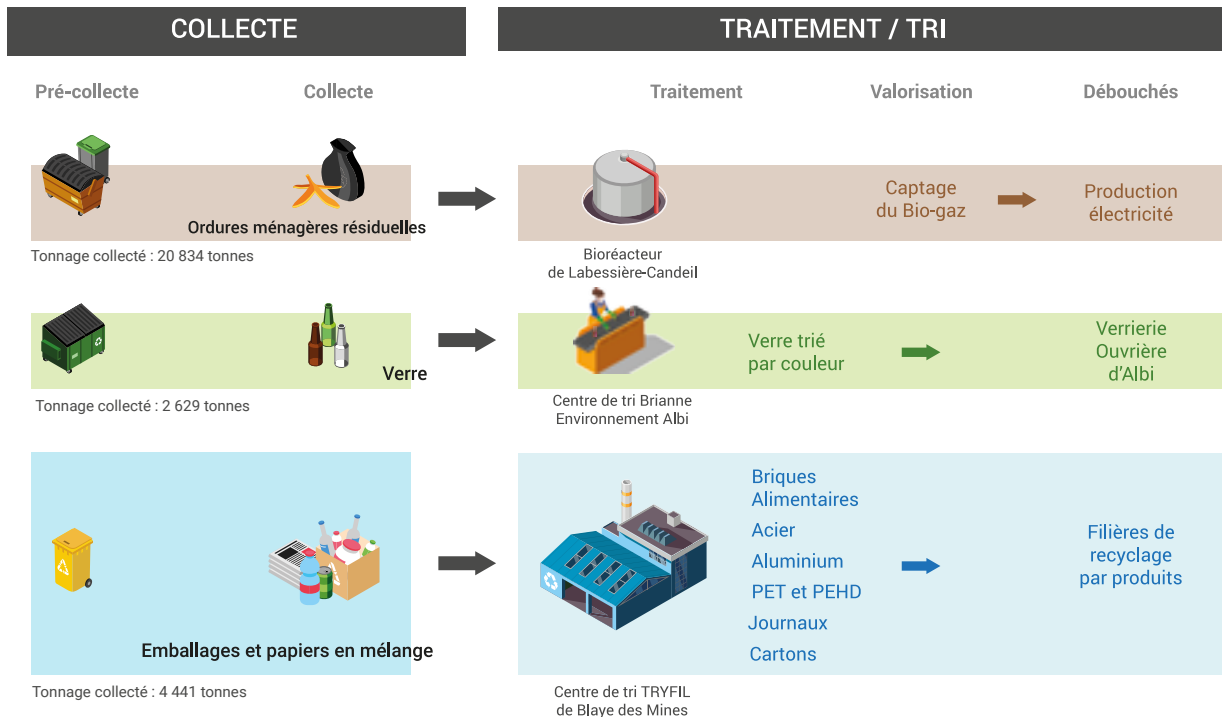


- Zone A : commune Albi
Régie Agglo
- Zone B : 10 communes
Régie Agglo
- Zone C : 5 communes (Castelnau-de-Lévis, Rouffiac, Terssac, Marssac-sur-Tarn et Le Séquestre)
Entreprise privée



Les quantités totales de déchets produites sur le territoire sont en baisse (-3,5%) par rapport à 2010. Les quantités de déchets évités par compostage individuel augmentent grâce au nombre de composteurs particuliers (+10 % de tonnes évitées).

Le taux de valorisation des déchets progresse +32,4 % sur la période 2010/2021, c'est un indicateur d'efficacité des solutions de recyclage et de valorisation.

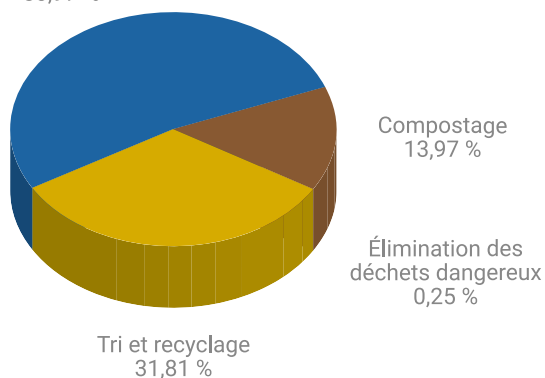


Bilan du traitement des déchets ménagers en 2021

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 48,78 % ; il est à noter que les 51 % d'ordures ménagères enfouies sont traitées par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

Le taux de valorisation global des déchets progresse de 32,4 % sur la période 2010/2021, c'est un indicateur d'efficacité des solutions de recyclage et de valorisation.

Enfouissement
50,97 %



Coût et financement du service public de collecte et d'élimination des déchets

Le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le produit s'élève en 2021 à 126 € par habitant (base population municipale 2018).

Indicateurs des déchets collectés et des équipements installés sur le territoire

	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères collectées kg/hab	278	278	271	253
Verre collecté kg/hab	28,6	30,5	31	32
Déchets recyclables collectés kg/hab	48	47	48,5	54
Nombre de conteneurs enterrés	247	242	244	248
Nombre de points verre (aériens et enterrés)	241	242	244	248



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Une démarche d'économie circulaire reconnue nationalement

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déploie depuis 2018 son programme d'économie circulaire. Composé de 30 actions à destination des ménages, des entreprises et des administrations, il apporte des alternatives à la production et à l'élimination des déchets, informe, sensibilise, forme différents publics et met en place des leviers incitatifs.

L'Agence de la transition écologique (Ademe) a attribué en juillet 2021 le 1^{er} palier économie circulaire reconnaissant ainsi l'engagement du territoire.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est le seul établissement public de coopération intercommunal d'Occitanie à avoir obtenu ce label.

Une offre de compostage individuel et collectif renforcée

2021 a été marquée par une forte reprise de la distribution de composteurs individuels avec 762 composteurs distribués à des particuliers, en hausse de près de 40 % par rapport aux deux années précédentes. De nouveaux créneaux de distribution ont été proposés ainsi que des distributions délocalisées dans les communes pour améliorer l'accessibilité du service. Une nouvelle offre de promotion et d'accompagnement a été testée, les « apéros compost » qui réunissent une dizaine d'amis, voisins, collègues autour d'un hôte chez lequel la collectivité intervient en fin de journée pour expliquer le compostage et analyser les pratiques de compostage en place afin de les améliorer. Cette offre sera lancée au printemps 2022.

Les projets de compostage collectif ont repris après une pause liée au contexte sanitaire. Six nouveaux sites ont été installés. Dans le cadre de ces projets collectifs, la collectivité fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.

Une première réunion du réseau des référents de site de compostage collectif a été organisée et vivement appréciée par les participants. La newsletter semestrielle du compostage collectif a également vu le jour.

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif sont en progression. Dix-huit interventions ont été réalisées (7 en entreprises, 8 en milieu scolaire et 3 lors d'événements auprès du grand public). La communauté d'agglomération s'est dotée de moyens humains supplémentaires en fin d'année pour intervenir plus fortement auprès de ces trois publics.

Une étude sur l'évolution des déchetteries du territoire et l'introduction du réemploi est en cours et complétera un travail déjà engagé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du réemploi en 2019 pour la création d'une stratégie de réemploi à l'échelle du territoire. Le projet de plateforme virtuelle du réemploi a été déployé en 2021, permettant de détourner des encombrants plus de 7 tonnes d'appareils ménagers, réemployés, réutilisés sous forme de pièces détachées, ou recyclés.

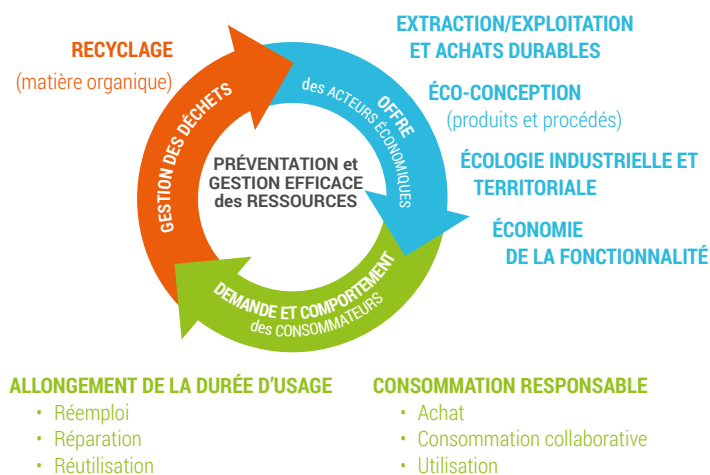
Des actions en direction des entreprises

Les nouveaux modèles économiques ont continué à être promus auprès des entreprises, avec notamment l'opération d'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié 9 entreprises du territoire, et la bourse inter-entreprises organisée dans le cadre du salon Vision Entreprises Durables en novembre 2021. Ces deux actions ont permis d'illustrer le concept d'Écologie Industrielle et Territoriale qui vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin de générer des gains économiques, environnementaux et sociaux. Un atelier de découverte de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération a également été proposé aux entreprises en septembre 2021.

La redevance spéciale est entrée en application au 1^{er} janvier 2021 avec une première facturation en novembre 2021. Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent plus de 750 litres de déchets par semaine et jusqu'à 10 000 litres.

Au total, plus de 1 000 entreprises ont été rencontrées pour 290 conventions signées. Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par la collectivité (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs...), 550 entreprises ont réduit et mieux géré leurs déchets et sont passées sous le seuil assujettissement. Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles à cet accompagnement.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : 3 domaines, 7 piliers



© ADEME



La propreté urbaine

La propreté urbaine englobe le nettoyage, le balayage, le salage et le déneigement des voies, des espaces publics et des places publiques.

Balayage mécanique

Le balayage mécanique est assuré sur l'ensemble du territoire en régie au gré des besoins de chaque commune.

Balayage manuel

Compte tenu de la typologie et de la physionomie de l'aménagement des rues, des voies notamment dans les centres anciens, le nettoyage des rues et des voies publiques nécessite le plus souvent une intervention humaine.

Cela permet d'assurer un passage avec une fréquence déterminée dans chaque secteur desservi.

Chaque agent de balayage dispose d'un équipement multifonctions pour assurer le nettoyage des voies et rues au sein de son secteur d'affectation.

Des triporteurs à assistance électrique peuvent également être déployés sur certains secteurs.

Viabilité hivernale

La Propreté urbaine participe à la viabilité hivernale en assurant le déneigement et la praticabilité des trottoirs et espaces publics en complément du salage et déneigement des voies de circulation assurée par la Régie voirie.

Chiffres clés

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets de balayage (en tonnes)	1 403	1 231	1 384	1 291	1 505
Surfaces de graffitis traités (en m ²)	369	783	585	923	1 673

- » 1 655 T de déchets dont 1 505 T de déchets de balayage et 150 T de déchets divers.
- » 80 distributeurs de sacs à déjections canines, ce qui représente 500 000 sacs mis à disposition dans les distributeurs.
- » 600 corbeilles de propreté.
- » 22 000 sacs de chariots de balayage.
- » 39 000 sacs de corbeilles.
- » 1 673 m² de surfaces de graffitis traitées (+81 % par rapport à 2020).

Moyens matériels

- » 23 véhicules
- » 2 balayeuses 1 m³ affectées aux centres-villes d'Albi et de Saint-Juéry.
- » 5 balayeuses compactes 4 m³ affectées aux quartiers d'Albi.
- » 1 laveuse électrique affectée aux quartiers d'Albi.
- » 1 laveuse compacte affectée à Albi.
- » 1 micro-balayeuse affectée au balayage des trottoirs d'Albi.
- » 1 aspirateur électrique de voirie (Glutton®).
- » 1 balayeuse poids lourds 5 m³ affectée au balayage des communes hors Albi.
- » 1 benne à ordures ménagères affectée à la collecte des marchés de plein vent.
- » 1 camion aspire-feuilles.
- » 1 fourgon équipé d'une unité haute pression pour le lavage et décapage.
- » 2 véhicules utilitaires légers.
- » 7 utilitaires de type fourgon.



URBANISME, HABITAT ET COHÉSION SOCIALE





Le plan local d'urbanisme intercommunal

Après 3 années d'élaboration, le plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Albigeois a été approuvé par délibération le 11 février 2020. L'enjeu maintenant est de pouvoir faire vivre ce document afin qu'il continue de répondre aux besoins des habitants tout en respectant le cadre fixé par les élus.

Les modifications du PLUI

Un document d'urbanisme est un document administratif non figé. Il peut évoluer pour répondre aux enjeux identifiés par l'Agglomération ou les communes afin de corriger une erreur matérielle, faire évoluer une orientation d'aménagement et de programmation, corriger ou améliorer un point du règlement ou encore mettre à jour les annexes.

LA MODIFICATION DU PLUI



Le Code de l'urbanisme permet de faire évoluer le contenu d'un PLUI mais encadre ces évolutions. Ainsi, il existe deux types de modifications : la modification de droit commun et la modification simplifiée. Ces deux procédures distinctes encadrées par 2 articles spécifiques du Code :

- » **L'article L.153-41** permet d'effectuer des modifications « structurelles » c'est-à-dire qu'il permet de majorer les droits à construire de plus de 20 % dans une zone ou un règlement particulier, il permet également de diminuer les droits à construire et peut également réduire les surfaces des zones urbaines ou à urbaniser du PLUI. Il permet aussi de mettre en conformité le document avec les dernières évolutions de la Loi.
- » **L'article L153-45** permet d'effectuer des modifications « simplifiée » pour lesquelles des ajustements mineurs sont envisagés mais ceux-ci n'ont pas vocation à majorer les droits à construire de plus de 20 % et ne doivent pas non plus réduire les droits à construire. Il peut être mobilisé pour corriger une erreur matérielle, adapter ou préciser un secteur de projet.

Au-delà de ce qui est permis, les deux procédures diffèrent par le mode de concertation à mettre en œuvre. Ainsi, du fait du caractère « structurel », la modification de droit commun sollicite un avis des Personnes Publiques Associées (État, Département, Région, Chambres consulaires etc.) et engage l'organisation d'une enquête publique. Cette enquête publique est menée par des commissaires enquêteurs indépendants, désignés par le Tribunal Administratif, et qui donne lieu à un rapport et des conclusions assorties de remarques et réserves dont l'administration doit généralement tenir compte.

La procédure de modification simplifiée, sollicite l'avis des mêmes Personnes Publiques Associées mais le contenu de la modification est mis à disposition du public, sans enquête publique, et c'est la maîtrise d'ouvrage elle-même qui tire le rapport de mise à disposition.

Les modifications font toutes l'objet d'un vote d'approbation en conseil communautaire.

En 2021, après un travail partenarial mené avec les communes et les acteurs institutionnels, différentes modifications ont été engagées et ont pu être menées. De fait les modifications suivantes ont pu être approuvées :

- 1 modification simplifiée, le 29 juin 2021
- 2 modifications de droit commun approuvées les 28 septembre 2021 et 14 décembre 2021

Les modifications ont permis de faire évoluer le document principalement sur :

- » La consommation d'espace : pour donner suite à la demande des services de l'État, une réduction des surfaces à urbaniser a été engagée permettant de protéger 30 hectares de surfaces naturelles et agricoles supplémentaires.
- » Le développement commercial : des outils ont été mobilisés pour mieux encadrer les implantations commerciales sur le territoire communautaire : diminution dans les zones urbaines mixtes de la surface de vente maximale autorisée pour le commerce, réaffirmation au travers de l'indice des zones de la vocation économique et non commerciale de certains espaces d'activités, délimitation d'une servitude sur le secteur RN88/Route de La Drèche visant à contenir les projets de développement en particulier commerciaux dans l'attente de la définition et approbation d'un projet d'aménagement global qui s'appuiera essentiellement sur l'étude en matière de stratégie de développement commercial lancée avec la CCI du Tarn.
- » La préservation du patrimoine : des prescriptions ont été ajoutées sur des éléments de patrimoine végétal ou bâti afin de garantir leur maintien et leur préservation.
- » Les réservations foncières : des emplacements réservés ont été adaptés et créés pour permettre à la collectivité d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics.
- » Les règles d'utilisation des sols : des ajustements ont été opérés sur certaines dispositions écrites et graphiques du règlement (coefficient d'espaces verts, emprise bâtie, stationnement, vocation des zones,...) afin notamment de tenir des remarques apportées par les communes et les équipes en charge de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
- » Les Orientations d'Aménagement et de Programmation : l'avancée des réflexions et des projets ont conduit à adapter les principes d'aménagement et de construction définis dans certaines OAP (desserte viaire, nombre de logements, ...).

En parallèle, un arrêté procédant à la mise à jour des annexes a également été pris le 24 août 2021.

Le plan paysage

Le Plan de Paysage est un outil de planification non opposable aux tiers composé d'un plan d'action permettant de penser les paysages de demain en mettant la qualité du cadre de vie au centre d'un projet de territoire. Cette démarche invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) de manière plus durable, en pensant le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.

C'est pourquoi au lendemain de l'adoption du Plan de Paysage, les élus ont décidé d'engager une des 23 actions que comporte le plan en priorisant la création d'un itinéraire de découverte du territoire albigeois "le Grand Albigeois par Monts et par Vaux" à destination des cyclistes et cyclotouristes.

En 2021, le tracé de l'itinéraire a été établi. Traversant l'ensemble de l'agglomération albigeoise à partir d'un réseau de routes-paysages, l'itinéraire est constitué de 4 parcours de 35 à 45 kilomètres chacun et relie au total une vingtaine de points de vue majeurs et remarquables du territoire.

L'objectif de ce projet est de faire connaître et comprendre les intentions de valorisation des paysages albigeois établies au sein du programme d'actions du Plan de Paysage du Grand Albigeois, tout en sensibilisant les usagers sur les bonnes mais aussi mauvaises pratiques en matière de développement urbain sur notre territoire.

Aussi, chacun des points de vue a vocation à être signalé et équipé d'un support de lecture, d'interprétation et d'information culturelle sur les paysages de l'Albigeois sous la forme de panneaux. Une application pour smartphone pourrait permettre à terme d'apporter un complément d'information grâce à des modules ludiques et interactifs.

Afin de financer ce projet, des demandes de financements ont été demandées à trois potentiels partenaires à savoir l'État, la Région Occitanie et le Département du Tarn. En décembre 2021, l'État a répondu favorablement à la demande de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en acceptant de financer ce projet à hauteur de 35 %.



L'habitat



L'habitat est un des axes du projet de territoire : favoriser le développement d'un habitat diversifié et équilibré pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs, et participer au développement et à l'attractivité du territoire. Pour ce faire, la collectivité a mis en place différentes mesures en matière d'habitat, à travers la mise en œuvre de son PLH.

RÉPONDRE A LA DIVERSITE DES BESOINS EN LOGEMENT, À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le soutien à la production de logements locatifs sociaux

Pour adapter l'offre aux revenus de la majorité des demandeurs, la communauté d'agglomération a décidé de soutenir financièrement la production de logements locatifs aux loyers les plus abordables, qu'ils soient neufs ou anciens, faisant l'objet d'une réhabilitation : les PLAI et les conventions ANAH très sociaux pour des organismes agréés maîtrise d'ouvrage.

En 2021, plusieurs opérations ont bénéficié de subventions de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dont :

- 1 opération à Marssac-sur-Tarn comportant 3 logements subventionnés (30 000 €) ;
- 1 opération à Arthès via la réhabilitation d'un immeuble de 4 logements (40 000 €) ;
- 1 opération à Albi de 7 logements dont 5 sont subventionnés (50 000 €). Il s'agit du lot 3 de l'opération Clemenceau de Tarn Habitat pour reconstituer l'offre de logements à la suite des démolitions sur le quartier de Cantepau dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Le soutien à l'accession à la propriété : le prêt 1^{ère} Clef en Albigeois

Pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété sur les 16 communes du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place en 2017 un prêt à taux 0 % : le prêt 1^{ère} Clef en Albigeois. Adossé au prêt principal et au Prêt à Taux Zéro de l'État (PTZ), ce prêt permet de compléter le plan de financement des ménages faisant l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement existant sous conditions de travaux.

Afin d'encourager la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logement existant, et de limiter l'étalement urbain, la communauté d'agglomération a augmenté en février 2020 le montant du prêt 1^{ère} Clef pour l'acquisition d'un logement ancien avec travaux.

Dossiers validés	Subventions de l'Agglomération	Nombre
2017	98 801 €	51
2018	216 342 €	55
2019	242 948 €	83
2020	238 266 €	85
2021	190 486 €	83

Depuis sa mise en place en février 2017, 357 ménages ont pu bénéficier du dispositif.

Le partenariat avec le Département du Tarn se poursuit dans le cadre de leur programme d'amélioration de l'habitat

Depuis 2018, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le Département du Tarn ont défini un partenariat afin que le conseil communautaire puisse soutenir les ménages éligibles aux aides de l'ANAH souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat porté par le conseil départemental.

L'Agglomération a mis en place une aide de 1 000 €, tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Il s'agit d'une aide complémentaire aux aides de l'ANAH et d'autres partenaires pour engager des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie, ou pour remettre aux normes des logements dégradés ou indignes. Par la mobilisation d'un ensemble de subventions, l'objectif est de diminuer le reste à charge pour les ménages.

Ce programme ayant été renouvelé jusqu'en 2023 par le Département du Tarn, la communauté d'agglomération a décidé de poursuivre ce partenariat afin de maintenir les aides auprès des plus modestes et d'encourager l'amélioration du parc de logements locatifs. Sur l'année 2021, 75 ménages ont bénéficié de la subvention dont 24 pour des demandes d'adaptation du logement au vieillissement et au handicap et 51 pour des travaux d'économies d'énergie.

Lancement du 3^e PLH

Le Programme Local de l'Habitat 2015-2020 arrivant à échéance, sa mise en révision a été engagée en 2020 avant d'élaborer un 3^e PLH sur le territoire. Les bureaux d'études Sémaphores et Planed ont été retenus et a débuté en 2021 la phase de diagnostic, alimentée par des rencontres auprès des communes et des partenaires et acteurs du territoire.

Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. Il décline, pour une durée de 6 ans, les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre de logements. Il comporte un diagnostic, un document d'orientations stratégiques, et un programme d'actions détaillé et opérationnel.

Deux ans au minimum seront nécessaires pour élaborer ce 3^e PLH.

LES DISPOSITIFS EN MATIÈRE D'HABITAT ET LES PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE EN LIEN AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

Le volet habitat du dispositif Action Cœur de ville d'Albi

À la suite de la signature de la convention-cadre « Action Cœur de ville » d'Albi en 2018 et du travail de diagnostic réalisé en 2019, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi ont conventionné en 2020 avec Action Logement et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO).

La convention avec l'EPFO a défini trois périmètres d'intervention – le centre-ancien, Madeleine et le secteur Cordeliers-Université – au sein desquels l'EPFO est habilité à procéder à des acquisitions foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement dédiées à l'habitat.

La convention avec Action Logement a permis de fixer un concours financier prévisionnel de 9,2 millions d'euros, sous la forme de subventions et de prêts à taux réduit, à destination de 10 opérations qui représentent un potentiel de 235 logements, dont 88 % de logements sociaux. Action Logement pourra financer d'autres projets que ceux déjà identifiés, sous réserve de réaliser un second avenant d'ici fin 2022.

Dès lors, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi ont poursuivi le travail de repérage et de sensibilisation, et ont organisé en novembre 2021 une soirée d'information sur les aides à la réhabilitation des logements dans le cœur de ville, à destination des professionnels de l'immobilier, des investisseurs potentiels et des propriétaires d'immeubles vacants.

En 2021, trois immeubles vacants depuis plus de 10 ans ont été mis en chantier pour être réhabilités et reconfigurés, avec notamment le concours financier d'Action Logement, de la communauté d'agglomération et de la Ville d'Albi (subvention façade projet en Site Remarquable Patrimonial). Dix nouveaux logements seront ainsi proposés à la location en cœur de ville, dont 6 logements locatifs sociaux portés par Patrimoine SA Languedocienne et 4 logements à loyer intermédiaire portés par des particuliers.

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est associée au Département du Tarn pour créer un guichet de rénovation énergétique. Les propriétaires qui souhaitent rénover leur logement ou optimiser leur factures ont un interlocuteur unique.



La politique de la ville

2021 marque un changement majeur pour le pilotage du contrat de ville. C'est désormais la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui assure en direct l'instruction des dossiers de la programmation.

La collectivité a réalisé une nouvelle opération d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de la programmation des fonds européens 2014-2020 prorogée en 2021.

Le budget Politique de la Ville

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a maintenu les moyens destinés à la compétence.

- Le programme local d'accompagnement global professionnel.
- Le contrat de ville albigeois.
- L'action « saisonniers insertion » : 4 094 heures soit 18 personnes (remplacements dans les services, environnement, médiathèques et espaces aquatiques) pour des publics précaires pour un coût salarial total de 68 833 € versés à des participants en parcours sur le programme d'insertion.
- Le budget total 2021 s'élève à 387 246 € en dépenses et 165 446 € en recettes. La charge nette pour la collectivité est de 221 799 €.
- Les crédits destinés aux publics, sous forme de subventions aux porteurs d'actions ou de prestations, représentent 20,15 % du budget total.

En 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a reçu la somme de 94 482 € au titre du cofinancement du Fonds social européen (FSE).

Le prévisionnel total de la recette FSE pour la programmation pour 2021, est de 104 400 €.

Le crédit du Contrat de Ville Albigeois 2021

Le total des crédits État pour l'année 2021 est de 101 734 € hors crédits spécifiques réservés pour les conseils citoyens et le fonds de participation des habitants.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a contribué au cofinancement direct d'actions pour un montant de 26 400 €, hors son programme d'insertion et prestations.



Les indicateurs 2021 du contrat de ville albigeois

QUARTIERS	COÛT TOTAL ACTIONS	ÉTAT POUR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE	ÉTAT CONTRAT DE VILLE	FONDS PROPRES	OBSERVATIONS
Cantepau 7 actions	94 094 €	-	9 700 €	-	Les actions par thématiques : - Lien social, citoyenneté, participation des habitants : 2 - Culture et expression artistique : 1 - Cadre de vie renouvellement urbain : 2 - Parentalité et droits sociaux : 2
Lapanouse-Saint Martin 9 actions	102 890 €	3 500 €	11 000 €	3 600 €	Les actions par thématiques : - Éducation : 1 - Lien social, citoyenneté, participation des habitants : 3 - Parentalité et droits sociaux : 4
Veyrières-Rayssac 8 actions	52 921 €	-	10 100 €		Les actions par thématiques : - Lien social, citoyenneté, participation des habitants : 4 - Parentalité et droits sociaux : 2 - Cades de vie renouvellement urbain : 1 - Santé : 1
Inter-quartiers 19 actions	646 904 €	9 000 €	34 834 €	3 600 €	Les actions par thématiques : - Santé : 2 - Culture et expression artistique : 1 - Emploi-Insertion : 5 - Education : 4 - Parentalité et droits sociaux : 1 - Lien social, citoyenneté, participation des habitants : 6
Saint-Juéry	6 700 €	-	-	1 000 €	Les actions par thématiques : Lien social, citoyenneté, participation des habitants : 1
TOTAL	888 009 €	12 500 €	65 634 €	7 900 €	44 actions au total
MOUS Contrat de Ville	117 099 €	-	36 100 €	-	Les actions par thématiques : Pilotage, ingénierie, évaluation

Les indicateurs 2021 de l'accompagnement socioprofessionnel

LE PUBLIC INTEGRE EN 2021				
LES PUBLICS INTÉGRÉS	124 prescriptions et 4 non intégrations	27 femmes 93 hommes	27 jeunes -26 ans 31 adultes +45 ans dont 17 de +50 ans	Les hommes représentent 88 % Les jeunes représentent 22,5 % Les +45 ans représentent 25,8 % Les jeunes et les +45 ans sont de publics en hausse
LES NIVEAUX	81 participants ont un niveau inférieur au Bac	50 participants ont un niveau de formation inférieur à V	25 ont un niveau baccalauréat 14 un niveau supérieur au baccalauréat	67,5 % ont un niveau de formation inférieur à IV dont 2 sur 5 avec un niveau inférieur au CAP/BEP 11,6 % ont un niveau supérieur au baccalauréat
LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ EN 2021				
LES PERSONNES EN SUIVI	120 parcours dont 46 en prolongation de parcours	Durées de chômage pour les nouvelles entrées : -12 mois : 71 +23 mois : 23	Tranches d'âges pour les nouvelles entrées : 18/30 ans : 47 25/44 ans : 42 +45 ans : 31	74 % de l'effectif a -45 ans 19 % sont chômeurs depuis +23 mois 59,1 % ont -12 mois de chômage 40,8 % ont +12 mois sans emploi.
TERRITOIRE ET SITUATIONS	73 personnes sont des quartiers de la Politique de la ville dont 22 repris de 2019	5 participants sont issus de Saint-Juéry (veille active) dont 1 en prolongation d'accompagnement	58 ont des minima sociaux dont 48 bénéficiaires du RSA	61 % des publics dont de quartiers prioritaires : 68 (Cantepau), 16 (Lapanouse), 11 (Veyrières-Rayssac). Les bénéficiaires de minima sociaux représentent 48,3 % dont une large part de bénéficiaires du RSA (40 %).
LES SORTIES	72 sorties définitives	49 positives à l'emploi ou la formation	23 autres sorties : 5 sorties avec résultats positifs 7 abandons 3 déménagements 8 réorientations et autres situations	68 % sorties positives ou avec des résultats positifs 1 création d'activités 9,7 % d'abandons réels de parcours



L'administration du droit des sols

Le service administration du droit des sols assure pour l'ensemble des 16 communes du territoire :

- l'instruction réglementaire d'une partie des autorisations d'urbanisme : certificat d'urbanisme opérationnel (Cub), Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Permis de Démolir, Déclarations Préalables (DP), ainsi que les demandes de modification et de prorogation des autorisations déjà délivrées.
- la préparation des décisions proposées aux maires des communes une expertise sur les phases de chantier et la gestion de pré-contentieux
- un conseil quant à l'orientation et à la prise en charge de certains projets d'urbanisme, à la lecture et à l'interprétation des règles du PLUi,

À noter :

Les communes instruisent directement les certificats d'urbanisme informatifs (Cua) et les Déclarations Préalables les plus simples.

Fin 2021, le service administration du droit des sols a été partiellement réorganisé pour permettre de préparer deux échéances : d'une part la mise en place de la nouvelle organisation mutualisée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi ; d'autre part la prise en charge d'une partie des instructions d'une intercommunalité voisine (communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois).

Dans les communes, les agents référents en urbanisme assurent :

- » l'accueil des administrés et des professionnels, la réception des demandes des pétitionnaires, les renseignements aux usagers, l'instruction des CU d'information et des dossiers de DP les plus simples ;
- » la vérification de la complétude des dossiers, leur transmission pour instruction au service commun, la réception des pièces complémentaires et des compléments d'information demandés, la transmission des données statistiques et fiscales aux services de l'État (DDT, Préfecture).

Le maire délivre les autorisations d'urbanisme sur la base de la réglementation effective et des propositions de décision envoyées par le service administration du droit des sols.



Tableau récapitulatif de l'activité du service
par commune

	PC/PCMI et modif	PA et PA modif	Permis de démolir (PD)	DP/DPLT	CU b	Autres actes	Total 2021	Rappel Total 2020	Évolution 2020/2021
Albi	335	12	19	424	111	28	929	768	20,96 %
Arthès	23	-	-	30	12	2	67	53	26,42 %
Cambon	11	-	-	5	5	-	21	34	-38,24 %
Carlus	10	-	-	3	1	1	15	10	50,00 %
Castelnau-de-Lévis	17	2	-	12	4	3	38	31	22,58 %
Cunac	9	1	-	10	1	1	22	37	-40,54 %
Dénat	18	4	-	11	1	-	34	45	-24,44 %
Fréjairolles	42	-	-	14	5	-	61	51	19,61 %
Le Séquestre	32	-	-	19	3	6	60	46	30,43 %
Lescure	51	2	3	34	22	3	115	120	-4,17 %
Marssac	62	1	-	36	8	5	112	77	45,45 %
Puygouzon	62	3	-	22	18	3	108	116	-6,90 %
Rouffiac	8	1	-	4	2	1	16	48	-66,67 %
Saint-Juéry	24	4	1	51	11	4	95	95	0,00 %
Saliès	6	-	-	2	-	1	9	16	-43,75 %
Terssac	57	2	-	15	4	1	79	27	192,59 %
TOTAL	767	32	23	692	208	59	1781	1574	13,15 %

Exemples de projets significatifs accordés en 2021

» Albi :

- Construction d'un collectif de 31 logements avenue Gambetta
- Construction d'une résidence seniors de 22 logements avenue Albert Thomas
- Construction d'un collectif de 25 logements avenue François Verdier
- Construction d'un collectif de 21 logements avenue Clémenceau
- Construction d'un collectif de 22 logements avec 2 commerces en rez-de-chaussée, rue Gabriel Pech
- Construction de deux collectifs sociaux de 31 logements allée des amandiers
- Construction de la nouvelle maison de quartier de Ranteil

» Cambon :

- Extension d'une plate-forme logistique (produits frigorifiques)

» Castelnau-de-Lévis :

- Aménagement d'un jardin des Mille Étoiles pour l'enfance

» Cunac :

- Réaménagement du centre de formation des apprentis (CFA)

» Lescure :

- Drive Leclerc
- Ensemble commercial à la zone de l'Hermet

» Marssac-sur-Tarn :

- Construction d'un collectif de 21 logements (aux Lizes)
- Construction de vestiaires et tribunes (stade municipal)
- Construction d'un bâtiment multi-cellules, bureaux et entrepôts

» Puygouzon :

- Construction d'un cabinet d'orthophonie
- Construction d'un garage automobile (zone de la Borie)



LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier de Cantepau à Albi, périmètre du quartier Politique de la ville, a été retenu pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain au titre de quartier d'intérêt régional. Comme le prévoit la loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le pilotage et la maîtrise d'ouvrage du projet de renouvellement urbain *Cantepau Demain* ont été confiés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, qui bénéficie d'une vision élargie à l'échelle d'un territoire cohérent. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale, en articulation avec le contrat de ville 2015-2020 et la conférence intercommunale du logement mise (CIL) en place dans la cadre de la compétence Habitat.

La mise en œuvre du projet *Cantepau Demain* comporte deux phases : une première phase de préfiguration achevée, une deuxième phase opérationnelle engagée depuis d'une part la validation du projet en Comité d'Engagement de l'ANRU et l'attribution d'une enveloppe de subventions à hauteur de 14,3 M€, dont 10,9 M€ de subventions et 3,4 M€ de prêts à taux bonifiés, et d'autre part la signature de la Convention pluriannuelle en décembre 2019.

De nombreux partenaires portent ce projet : la Ville d'Albi, Tarn Habitat, le Département du Tarn, la Région Occitanie, la CCI du Tarn, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etat et l'ANRU, ainsi que l'Assurance maladie du Tarn et la CAF 81, pour un montant total estimé d'investissements de 45,2 M€ hors taxe.

Le projet est aujourd'hui engagé de manière significative

Les premiers travaux liés au projet et inscrits dans le programme ANRU sur le quartier ont démarré, avec les deux premiers édifices déconstruits sur l'avenue Kellermann. Dans la même dynamique, le processus de relogement des ménages concernés par la deuxième tranche de démolitions de bâtiments d'habitat est engagé et devra se finaliser d'ici l'été 2022. En parallèle, les opérations de reconstructions en cours permettront une livraison des logements dans les temps impartis.

L'ensemble des consultations et des études de maîtrise d'œuvre ou de programmation, nécessaires à la bonne réalisation du projet, sont en cours :

- concernant les espaces publics et la résidentialisation de certains ensembles, l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine avance, ayant engendré des ateliers de concertation avec les habitants en plein air au Printemps 2021, puis des rencontres régulières pour leur restitution et la réalisation de points d'avancement sur le projet ;
- les réhabilitations ont fait l'objet de recensement des besoins des habitants-locataires et d'une enquête sociale avec un bureau d'études spécialisé ;
- le projet Maison de quartier-Centre social-Médiathèque et l'aménagement du square Bonaparte ont vu se finaliser l'étude de programmation permettant de définir les besoins de restructuration et les capacités d'accueil des différentes entités ;
- enfin, les différentes consultations de maîtrise d'œuvre ont été lancées sur les projets de halte-garderie, le réaménagement de la dalle, la démolition de la rampe de ce même square Bonaparte...

En parallèle de ces opérations de travaux, le volet « Mémoire de quartier » a été particulièrement actif en 2021 pour accompagner les premières déconstructions du quartier : un spectacle vivant participatif a été élaboré, fabriqué pendant plusieurs mois et suivi par les habitants avec la troupe des Plasticiens volants. Il a généré la venue de 1 200 spectateurs environ et une communication positive sur le quartier.

Les perspectives pour l'année 2022

Les démolitions se poursuivent au 2^e semestre 2022, ouvrant ainsi le secteur pour les nouveaux aménagements à créer. Les opérations de reconstruction hors quartier se poursuivront, phase après phase, pour garantir la livraison des logements à destination des habitants relogés. Les requalifications vont s'opérer de manière intensive pour livrer des logements qualitatifs aux normes BBC Rénovation.

Les études de maîtrises d'œuvre sur les différentes opérations d'aménagements et d'équipements se poursuivront pour se concrétiser par un démarrage de travaux courant 2023, jusqu'à 2025 inclus.



Le système d'informations géographiques

Le service SIG est en charge de la collecte, de la saisie, du traitement et de la diffusion des données cartographiques pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi. Il assiste les différents services dans leurs besoins en matière de données géolocalisées. Le SIG assure la structuration d'une base de données aux thématiques très diverses, qui sont le reflet des différentes compétences de l'intercommunalité et des communes membres. La majorité des outils utilisés sont des *logiciels libres*, avec un engagement dans une démarche de contribution pour certains d'entre eux.

Activité topographique

- » 76 chantiers
- » 75 stations topographiques
- » 17 km de levés de corps de rue
- » 340 000 m² de levés de surfaces
- » 340 bornes de limite de propriété implantées.

Diffusion de la donnée cartographique :

- » 2 serveurs à usage professionnel pour les agents et élus :
 - 431 utilisateurs
 - 55 cartes sur différents thèmes (assainissement, voirie, PLU...), soit 4 de plus par rapport à 2020.
 - 2 250 connexions/mois
- » 1 serveur grand public :
 - 7 thèmes de carte (urbanisme, chemins de randonnée, carte cyclable, déchets, etc.)
 - 11 300 consultations et plus de 6 400 utilisateurs différents sur l'année 2021.

Collecte de données :

- » Intégration de 104 plans topographiques ou de récolements de travaux (télécoms haut débit, eau potable, éclairage public, assainissement et voirie).
- » Mises à jour régulières : atlas foncier communal, subventions façades, terrasses, réseaux cyclables et inventaire des arbres.
- » Consolidation des techniques de SIG nomade grâce à des procédures fiabilisées de synchronisation.

Projets marquants de traitement des données en 2021 :

- » Analyse cartographique relatives à des données d'urbanisme (gisement de foncier, logements, etc.)
- » Production de nouvelles cartes (gestion du foncier, propriété des personnes morales, inventaire écologique, etc.).
- » Extension et gestion d'une base adresse postale pour l'ensemble du territoire.
- » Structuration et création des données sur l'offre économique du territoire.

SERVICES AUX PUBLICS





Le relais petite enfance



Le relais petite enfance (REP), un service de proximité pour l'accueil individuel des tout-petits dans le Grand Albigeois

Après une année 2020 compliquée, due notamment au contexte sanitaire, le RPE a confirmé en 2021 son rôle d'information et d'accompagnement auprès des assistantes maternelles et des familles. La reprise progressive des animations a permis un retour progressif à la normalité très attendu par tous.

Informier et accompagner les familles

Le RPE a assuré une veille juridique constante pour apporter des informations actualisées aux familles confrontées notamment à la mise en place de nouveaux dispositifs CAF ; il leur a apporté son soutien dans cette fonction et cette responsabilité d'employeur.

Une augmentation importante des demandes d'accueil en 2021

Demandes pour 2018	244
Demandes pour 2019	256
Demandes pour 2020	240
Demandes pour 2021	335

Une augmentation importante des demandes d'accueil en 2021 qui se maintient sur le premier semestre 2022.

Un besoin d'accueil à temps majoritaire

-25h/semaine	52	16 %
-35h/semaine	89	27 %
+35h/semaine	196	59 %
après 19h	34	10 %
avant 7h	24	7 %
le samedi	21	6 %
en périscolaire	6	2 %

Apporter du soutien aux assistantes maternelles

124 assistantes maternelles (soit 70 %) ont fréquenté le RPE cette année, à travers leur participation aux activités proposées, des réunions d'information, des entretiens téléphoniques, des visioconférences et des rendez-vous. Sur 2021, les conditions d'accueil au domicile, pour les assistantes maternelles, sont progressivement revenues à la normale avec l'assouplissement des contraintes sanitaires. Néanmoins, ce contexte inédit a engendré pour elles de nombreuses réflexions, autour de leur pratique professionnelle, qu'elles ont pu partager avec l'équipe du RPE. Maintenir l'écoute est un rôle essentiel du RPE pour pallier aussi, souvent, leur sentiment d'isolement.

Maintenir le lien avec les professionnelles et les familles

Le caractère itinérant du RPE permet de proposer des temps de rencontre entre les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. Ces temps sont des occasions de socialisation, d'activités et d'éveil collectif proposés dans 8 communes de l'agglomération.

Le RPE a dû se conformer aux directives nationales, mais aussi locales. Les maisons de quartiers et les salles communales étaient fermées au public. La suspension des animations s'est donc imposée de janvier à mars 2021. Puis des lieux d'accueil pour continuer de proposer

des temps d'animation ont pu être trouvés (centre social Adèle, salle médiathèque P. Almaric) mais en moindre nombre et fréquence. En septembre 2021, les animations ont pu reprendre quasi normalement mais les assistantes maternelles, en raison de la pandémie, sont revenues très progressivement sur les temps d'animations. Ainsi, 65 assistantes maternelles et 170 enfants ont participé aux temps d'animation qui ont été proposés.

En conséquence des conditions inédites de 2020, pour maintenir le lien, le RPE a développé une offre de services à distance, qui est toujours proposée :

- » Un espace collaboratif d'échanges pour les assistantes maternelles, avec des ressources pédagogiques en ligne
- » Des temps d'échange et de partage d'expériences entre professionnelles par visioconférence
- » Des rendez-vous par visioconférence avec les familles pour répondre aux questions d'ordre administratif

Néanmoins, avec le retour progressif à la normale, le RPE a été d'avantage sollicité pour des rendez-vous proposés dans des locaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.



Les médiathèques

En 2021, les MéGA dans la crise sanitaire

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, les médiathèques ont dû sans cesse s'adapter pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les usagers.

- **Janvier** : les médiathèques proposent un service réduit : pas d'action culturelle, ni accueil de classes, les usagers n'ont pas accès aux ordinateurs ni aux jeux, ils ne peuvent pas visionner de DVD ou écouter de CD en libre accès, le médiabus est fermé.
- **Février** : l'action culturelle reprend mais l'exposition patrimoniale « Le livre, haut en couleurs » est reportée.
- **Mars, avril, mai** : le printemps est compliqué, l'action culturelle est à nouveau suspendue.
- **Juin** : l'action culturelle peut enfin reprendre, 24 actions sont proposées sur l'ensemble des 4 sites.

En 2021, on note une diminution de près de 8 % du nombre d'inscrits au réseau des médiathèques (9 162 personnes inscrites en 2021 contre 9 957 en 2020 et 11 110 en 2019).

Évolution des inscriptions de 2019 à 2021	
Médiathèque Pierre-Amalric d'Albi	-18,4 %
Médiathèque de Saint-Juéry	-14,1 %
Médiathèque de Lescure d'Albigeois	-10,4 %
Médiathèque d'Albi-Cantepau	-22 %
Médiabus	-6,6 %

156 actions culturelles ont été programmées en 2021 (février, juin juillet à décembre), 3 321 personnes ont été accueillies.

Malgré une année tronquée en termes d'accueils de classes (janvier-août sans accueil de classe), 185 groupes en accueils de classes ont été reçus sur le réseau en 2021, soit 3 676 élèves.

En 2021, des MéGA qui cliquent et qui font cliquer

- En septembre 2021, recrutement d'un médiateur numérique grâce au financement à 50 % sur 2 ans de France Relance. Il vient en complément des actions de la médiatrice numérique des MéGA et des actions des services civiques « les connectés » d'Unis-cité au sein des MéGA.
- Développement des livres numériques sans support : 478 titres disponibles (301 en 2020, 173 en 2019) ; 308 personnes inscrites (227 en 2020, 69 en 2019).
- Poursuite du développement de toutapprendre.com : le nombre d'usagers ayant demandé une inscription à ce service est toujours moindre en 2021 qu'en 2019 : 672 en 2021 (635 usagers inscrits en 2020, 741 en 2019), mais 2021 compte 370 nouveaux inscrits à ce service (233 en 2020 comme en 2019), soit +58,7 %. Le nombre de connexions est très en baisse en 2021 par rapport à 2020 (4751 contre 7538), mais en hausse de 6,9 % par rapport à 2019.
- Poursuite développement de la Vidéo À la Demande : 917 inscrits à ce service (890 en 2020, 813 en 2019), 428 nouveaux inscrits en 2021 (395 en 2020, 289 en 2019, 388 en 2018) ; 2 985 visionnages en 2021 (3 538 en 2020, 3 048 en 2019, 2 863 en 2018). La baisse par rapport à 2020 est expliquée par le boom dû au confinement en 2020.

Les manifestations culturelles en 2021

- Nuit de la lecture sur l'ensemble du réseau sous forme numérique
- Rendez-vous *Nature aux jardins*
- Partir en livres
- Animations autour de la saison Couleurs de septembre à décembre
- Fête du cinéma d'animation
- Pleins feux sur la comédie musicale
- « *Albi fête le siècle de Jean de La Fontaine* » en collaboration avec l'office du tourisme d'Albi
- Patrimoine et création contemporaine : l'artiste Armelle Caron est venue travailler autour de la *Mappa mundi* d'Albi et des couleurs et a assuré des ateliers pour le public
- Actions vers le public ado : Nuits des ados, tournois ou découvertes de jeux vidéo, etc.

- Actions régulières vers le jeune public : À petits pas, croc'histoires, cinémioches, 12, 2, 3 soleil...
- Actions de médiation numérique : ateliers tablettes, séances de découvertes de jeux vidéo ; rendez-vous numériques avec les jeunes en service civique de l'association Unis-Cité : 13 séances d'1 h ou 2 h sur toutes les médiathèques en novembre et décembre.
- Partenariats avec les associations : SABA, Dante Alighieri, et avec les partenaires culturels : centre d'Art le LAIT
- Journées du patrimoine



Chiffres en perspective

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'inscrits	11 142	11 084	11 110	9 957	9 162
Nombre de nouveaux inscrits	-	1 991	1 940	1 471	2 091
Nombre de transactions (prêts, retours)	1 252 083	1 250 188	1 248 656	892 906	843 027
Nombre de réservations	61 311	67 942	68 217	25 269	77 495
Plateforme toutapprendre.com :					
- nouveaux inscrits	388	352	232	635	672
- durée totale de connexion (heures)	3 514	1 604	1553	3185	-
Plateforme VOD :					
- nouveaux inscrits	388	388	289	395	370
- nbre de téléchargements effectués	1 917	2 863	3 048	3 538	2 985
Personnes fréquentant l'action culturelle	13 249	18 287	11 247	-	3 321



Les espaces aquatiques

La piscine est devenue un lieu incontournable dans notre société. Elle offre une ambiance de détente et de loisirs. Elle n'est plus réservée uniquement à l'apprentissage ou à la natation sportive, elle propose aujourd'hui de nombreuses activités éducatives, de santé et de bien-être.

Les enjeux du service des équipements aquatiques

- Diversifier l'offre proposée aux usagers pour la pratique familiale ou sportive individuelle, pour les loisirs, la santé et le bien-être ;
- Favoriser la réussite du projet éducatif « le savoir nager sécuritaire » pour tous les enfants scolarisés sur le territoire ;
- Rechercher la performance en matière de gestion ;
- Préserver notre patrimoine aquatique en bon état de fonctionnement.

Les actions en 2021

- » Lancement des études avec les programmistes pour l'évolution des équipements aquatiques Atlantis et Taranis,
- » Changement de 4 filtres sur les bassins intérieurs.



L'ESPACE AQUATIQUE ATLANTIS

L'espace aquatique Atlantis comprend un bassin sportif, un bassin d'apprentissage, un bassin ludique intérieur et extérieur, une fosse à plongeon, une pataugeoire, un espace de remise en forme, des plages extérieures et des espaces de jeux.

Comme en 2020, l'année 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire. L'espace aquatique Atlantis a pu ouvrir 244 jours contre 339 en temps normal (soit -29 %), pour un total de fréquentation de **108 209** usagers accueillis, pour une recette totale de **319 838 €**. Ces baisses s'expliquent notamment par une fermeture de plus de 5 mois au grand public, et d'un accès au site avec de nombreuses contraintes.

La communauté de l'agglomération de l'Albigeois met à disposition ses équipements aquatiques et ses éducateurs pour l'apprentissage de la natation scolaire avec le projet du « savoir nager sécuritaire » pour tous les enfants de l'Albigeois. Le coût estimé pour cet apprentissage est estimé à près de 200 000 € pour l'année 2021, avec 3 éducateurs mis à disposition par séance.

Cinq clubs associatifs sont présents sur le site d'Atlantis : Albi Sports Aquatiques, Albi triathlon, Club Subaquatique Albigeois, Société Nationale de Sauvetage en Mer. La mise à disposition des lignes d'eau est consentie à titre gratuit et représente une aide indirecte d'environ 380 000 €.

Aquatiques, Albi triathlon, Club Subaquatique Albigeois, Société Nationale de Sauvetage en Mer. La mise à disposition des lignes d'eau est consentie à titre gratuit, et représente une aide indirecte d'environ 380 000 €.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement : 1,98 M€

- Eau et énergie : 360 872 € (soit +6 % par rapport à 2020)
- Fonctionnement : 1 42 640 € (soit +9 % par rapport à 2020)
- Personnel : 1,47 M € (soit +2 % par rapport à 2020)

Charges nettes : 1,45 M € (soit -10 % par rapport à 2020)

	2021		2020		2019		2018	
	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)
Le loisir	51 461	170 795	50 320	153 517	126 402	427 966	136 560	464 127
La forme santé	15 136	90 881	20 726	74 788	55 190	250 427	57 063	256 258
L'éducatif	27 702	-	27 516	66 544	50 979	113 998	52 037	92 606
L'associatif	13 910		12 695	-	28 595	-	33 836	-
Total	108 209	319 838	111 257	294 849	261 166	792 391	279 496	812 991

L'ESPACE AQUATIQUE TARANIS

La piscine de Taranis possède un bassin d'apprentissage adapté par sa taille et sa configuration à l'accueil de 54 classes de maternelles sur l'ensemble de la communauté de l'agglomération de l'Albigeois.

La collectivité propose, sur inscriptions, plusieurs activités comme l'aquagym, l'aqua phobie, l'apprentissage adulte ou l'école de l'eau.

L'espace aquatique Taranis accueille 3 associations : l'AGV, le canoë kayak et la natation prénatale.

En 2021, l'espace aquatique Taranis, comme Atlantis, a été impacté par la crise sanitaire, mais dans une moindre mesure, puisque l'équipement a su s'adapter en ouvrant dès le mois de mai le bassin extérieur au grand public. La plus forte baisse concerne l'accueil des élèves et des activités présentes sur le bassin intérieur. Le site a accueilli **13 944** usagers.

En 2021, l'espace aquatique Taranis a ouvert ses portes 180 jours, contre 47 jours en 2020 et contre 124 en 2019.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement : 240 135 €

- Eau et énergie : 66 175 € (soit +8,5 % par rapport à 2020)
- Fonctionnement : 11 636 € (soit -28 % par rapport à 2020)
- Personnel : 162 324 € (soit +18 % par rapport à 2020)

Charges nettes : 211 733 € (+6,3 % par rapport à 2020)

	2021		2020		2019		2018	
	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)
Le loisir	6 221	14 154	4 092	5 737	5 838	12 421	6 500	14 420
La forme santé	929	7 782	1 276	7 022	2 782	13 398	2 841	20 236
L'éducatif	6 149	6 468	9 553	1 564	16 464	5 901	17 235	10 737
L'associatif	645		534	-	1 129	-	1 323	-
Total	13 944	28 404	15 455	14 324	26 213	31 720	27 875	45 393



Le chenil fourrière animale

Au 1^{er} janvier 2021, 27 chiens étaient hébergés au chenil communautaire.

TYPES D'ENTRÉES	EFFECTIFS ACCUEILLIS	MORTALITÉ	OBSERVATIONS
Abandons	52	1	Le taux de mortalité est de 1,61 %
Fourrières	230	4	
Animaux pensionnaires	29	0	
TOTAL DES ENTRÉES	311		

Les entrées augmentent de 18,25 % par rapport à 2019.

TYPE DE SORTIES	EFFECTIFS SORTIS	OBSERVATIONS
Reprises des fourrières	169	Les reprises augmentent de 4,32%. Le taux d'adoption augmente de 13,54 %
Reprises de pensionnaires	24	
Adoptions	109	
TOTAL DES SORTIES	307	

Au 1^{er} janvier 2022, 31 chiens étaient hébergés au chenil communautaire, soit 4 de plus par rapport au 1^{er} janvier 2021.

TYPES D'ENTRÉES	EFFECTIFS ACCUEILLIS	MORTALITÉ	OBSERVATIONS
Abandons	308	49	Le taux de mortalité (18,1%) baisse de près de 4 % par rapport à 2020
Fourrières	149	34	
Animaux pensionnaires	1	0	
TOTAL DES ENTRÉES	458		

Les entrées augmentent de 12,4 % par rapport à 2020.

TYPE DE SORTIES	EFFECTIFS SORTIS	OBSERVATIONS
Reprises des fourrières	15	Le taux d'adoption est de 60 %.
Reprises de pensionnaires	9	
Adoptions	299	
TOTAL DES SORTIES	407	

Au 1^{er} janvier 2022, 51 chats étaient hébergés au chenil communautaire, soit 29 de moins par rapport au 1^{er} janvier 2021.

The background is a solid magenta color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep from the left side towards the right. Scattered along these lines are numerous small, light pink circular dots. The overall effect is a sense of dynamic movement and interconnectedness.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Les affaires générales, juridiques, commande publique, assurances

Le service affaires générales, juridiques, commande publique et assurances assure la fonction de conseil et d'assistance juridique auprès des élus et des services du Grand Albigeois. Il est chargé de l'instruction des contentieux, assure une veille juridique et est garant de la légalité des actes passés par la collectivité.

Quelques chiffres

- » 275 délibérations
- » 2 719 décisions de la présidente
- » 9 contentieux en cours

Les marchés conclus en 2021

34 marchés de travaux pour permettre notamment :

- travaux de réseaux d'eau potable
- travaux d'entretien de la voirie
- travaux de construction du centre technique Lebon
- rénovation du parking des Temps modernes à Albi

29 marchés de fournitures ont été notifiés. Il s'agit notamment de :

- fourniture de réactifs pour le traitement des eaux usées
- acquisition de divers véhicules pour les services techniques
- fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers
- fourniture de graves émulsion et enrobés à froid

43 marchés de services concernant notamment :

- prestations de transport public de voyageurs sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'albigeois
- l'impression de façonnage et de livraison des supports de communication de la communauté d'agglomération de l'albigeois

- prestations d'assurances - constitution d'un groupement de commandes entre l'Agglomération, les communes de Saint-Juéry et d'Albi
- prestations d'enlèvement de tags, de graffitis et d'affiches

Les assurances

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'un patrimoine bâti de 82 000 m². Il assure 163 véhicules (voitures, bus, bennes, camions, etc.). Les sinistres déclarés concernent :

- » 19 dommage aux biens
- » 61 véhicules à moteur (45 responsable, 4 responsable à 50 %, 9 non responsable, 2 vandalisme et 1 incendie) et 22 bris de glace
- » 44 responsabilité civile



Les ressources humaines et la mutualisation

Depuis 2003, l'évolution des effectifs est étroitement liée aux différents transferts de compétences intervenus des communes vers l'Agglomération. Au 31 décembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte 561 agents communautaires.

Répartition de l'effectif au 31/12/2021

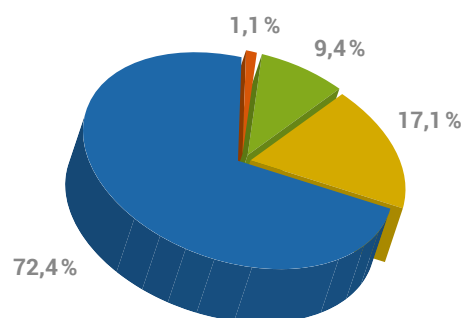
Service	Effectifs
Gestion des déchets	132
Transports urbains	84
Régie voirie	52
Médiathèques	46
Équipements aquatiques	37
Eau potable	34
Ressources humaines	25
Hydraulique - Assainissement	24
Maîtrise d'ouvrage études programmation travaux	17
Parc auto	14
Finances et budget	14
Direction générale et secrétariat mutualisé	12
Maîtrise énergétique - Éclairage public	10
Systèmes d'informations et réseaux	10
Administration du Droit des Sols	7
Développement économique enseignement supérieur	7
Politique de la ville - Relais Assistantes Maternelles	7
Affaires générales juridiques commande publique	5
Système d'Informations Géographiques	5
Gestion du domaine public	4
Chenil-fourrière animale	4
Communication - Presse	3
Planification territoriale	3
Déplacements doux - Développement durable	2
Mission qualité – Financements extérieurs	1
Parcs de stationnement	1
Habitat	1
Développement et renouvellement urbain	1

Répartition des agents par filière

Service	Effectifs
Technique	380
Administrative	109
Culturelle	40
Sportive	19
Autres	6
Médico-Sociale	5
Animation	2
Autres	6
Total	561

Répartition des agents par catégorie

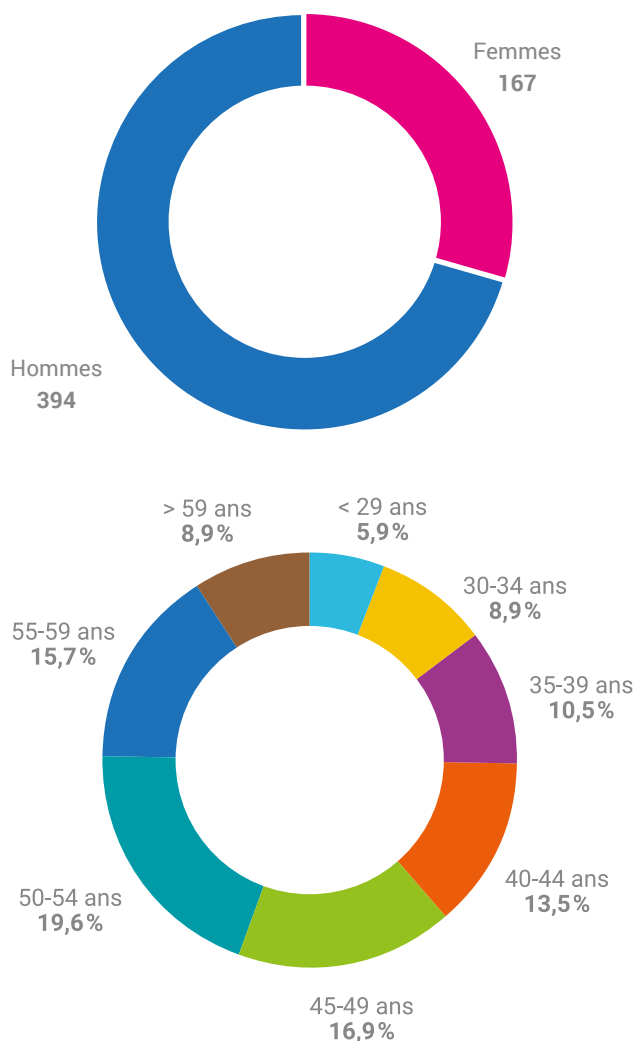
Service	Effectifs
Catégorie A	53
Catégorie B	96
Catégorie C	406
Hors catégorie	6
Total Résultat	561



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C ■ Hors catégorie

En **gras** les services mutualisés.

Répartition par âge et par sexe



Quelques chiffres

- » 5 comités techniques
- » 1 commission administrative paritaire
- » 3 commissions hygiène sécurité et conditions de travail
- » 2 commissions prévention/cellule enquête accident de travail

La mutualisation se poursuit...

Depuis la création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2003, les transferts de compétences se sont accompagnés d'un transfert des ressources nécessaires à l'exercice des compétences concernés. Réunir les moyens humains et techniques des communes au sein de l'Agglomération constitue bien entendu la forme la plus intégrée de la mutualisation.

Progressivement, sur le principe des petits pas, l'Agglomération et les communes-membres ont avancé sur le chemin de la mutualisation.

2012

Le service SIG (Système d'Information géographique) devient le 1^{er} service commun acté par les élus.

2014

Création d'un service commun des Ressources humaines.

2015

Les services Finances, Systèmes d'informations et réseaux, et Autorisation des droits de sols (ADS) deviennent à leur tour des services communs.

2017

Adoption d'un schéma de mutualisation afin d'assurer une meilleure organisation des services à l'échelle du territoire.

2018

Création d'un service commun Affaires générales, juridiques, assurances et commande publique.

Au 31 décembre 2021

- » Le service Ressources humaines est un service commun à la communauté d'agglomération et aux communes d'Albi, Terssac, Saint-Juéry, Cunac, Lescure d'Albigeois, Rouffiac, Castelnau-de-Lévis, Dénat, Cambon d'Albi, Marssac-sur-Tarn et Fréjairolles (depuis 2021).
- » Le service Finances et Budgets est un service commun à la communauté d'agglomération et aux communes de Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Terssac, Cunac, Castelnau-de-Lévis, Dénat, Cambon d'Albi, Marssac-sur-Tarn et Fréjairolles (depuis 2021).
- » Le service Systèmes d'informations et réseaux est un service commun à la communauté d'agglomération et aux communes de Saint-Juéry, Puygouzon, Dénat, Cunac, Fréjairolles, Castelnau-de-Lévis, Saliès, Terssac et Rouffiac.
- » Le service SIG est un service commun à la communauté d'agglomération et à la Ville d'Albi.
- » Le service ADS est un service commun à la communauté d'agglomération et aux 16 communes.
- » Le service Affaires générales, juridiques, assurances et commande publique est un service commun à la communauté d'agglomération et aux communes de Saint-Juéry et Dénat.

En 2021, la communauté d'agglomération compte près de 700 agents, communautaires et mis à disposition. Près de 36 % sont concernés par les mutualisations sous quelque forme qu'elles soient.



La communication et les relations presse

Le service Communication est garant de l'image de la collectivité. Il traduit les politiques publiques portées par les élus et adapte les outils et supports de communication aux cibles dans le but de rendre lisibles et compréhensibles les messages.

Ses missions :

- » concevoir et proposer des stratégies et plans de communication sur les projets et les chantiers communautaires,
- » coordonner la mise en œuvre des actions de communication,
- » donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité,
- » produire les principaux outils de communication externe et interne (print, numérique, événementiel...)
- » gérer les relations avec la presse

2021 a été marquée par deux projets majeurs et structurants : la création d'une marque « mobilités » : libéA et le lancement de la refonte en profondeur des sites internet de la collectivité.

Quelques outils de communication



Le lancement de la nouvelle marque mobilités : LibéA



La Bourse aux vélos d'occasion est un temps fort de la vie locale



La nouvelle station de Marssac-sur-Tarn a été inaugurée le 16 octobre





Les systèmes d'informations

LA DSI, UN SERVICE RESSOURCE

Ce service est l'architecte d'une organisation de communication électronique à l'échelle du territoire et permet un support logistique en matière d'ordinateurs, progiciels, logiciels, serveurs, matériels de communication et téléphoniques.

La stratégie de mise en œuvre repose sur une virtualisation des serveurs et une optimisation du stockage, le tout reposant sur des technologies de type « *Datacenter* », gage d'économies en investissement et en fonctionnement ainsi que sur le choix de logiciels « métier » de type *full web*. Pour les logiciels, lorsque ce type de solution s'avère viable et correspond aux besoins de la collectivité, l'usage de technologies de type open source est préconisé et favorisé.

Pour les systèmes centraux, le logiciel libre et largement employé ; ainsi, une majorité des serveurs de l'Agglomération fonctionne grâce aux systèmes Linux et briques libres et la supervision des systèmes et réseaux repose sur les environnements libres Nagios et Zabbix. Enfin, depuis 2014, le système téléphonique général (aujourd'hui mutualisé sur 16 collectivités) est également de type open source (Xivo-Asterisk).

Les projets marquants en 2021 :

- » Élaboration d'un schéma technique de mutualisation avec la ville-centre, mise en œuvre de passerelles techniques intermédiaires,
- » Mise en œuvre de la dématérialisation « Droit des sols », guichet numérique des autorisations d'urbanisme,
- » Poursuite des déploiements techniques et accompagnement des services en situation de crise sanitaire.

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de postes informatiques déployés (Service commun)	460	460	505	578	600	610	610
Nombre de postes et lignes téléphoniques mutualisés (Xivo)	250	331	394	435	458	468	470
Infrastructure de virtualisation (nombre serveurs hors stockage)	8	8	8	10	10	10	10
Infrastructure de serveurs virtualisés (nombre serveurs virtuels)	74	79	82	87	95	99	100
Capacité de stockage de l'infrastructure de <i>datacenter</i> (en To)	68	62	63.5	63.5	68	68	70

Pour le nombre de postes informatiques gérés, la répartition est de 65 % patrimoine communautaire et 35 % patrimoine communal. Pour les lignes téléphoniques, la

répartition des lignes gérées est 51 % lignes communautaires, 49 % lignes pour les communes.

LE GUICHET DÉMATÉRIALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Mise en place en 2021 d'une infrastructure de serveurs et logiciels associés permettant aux pétitionnaires de déposer de manière dématérialisée leurs demandes (permis, déclarations, certificats...), instruction dématérialisée, consultation des services dématérialisée et liaison avec la plateforme PLAT'AU de l'État.

LA MUTUALISATION : DES ACTIONS À POURSUIVRE

La dynamique des transferts de compétences a conduit les communes et la communauté d'agglomération de l'Albigeois à entamer un chantier important en matière d'optimisation des moyens informatiques déployés par les communes-membres. Ainsi est née, courant 2010, l'idée du choix d'un progiciel commun de gestion des ressources humaines et de gestion financière.

En 2021, ce logiciel est désormais exploité par 16 collectivités - la communauté d'agglomération, Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois, Terssac, Castelnau, Cunac, Cambon d'Albi, Saliès, Rouffiac, Puygouzon, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Dénat, Fréjairolles sur une même plateforme technique et Albi sur une plateforme qui lui est propre. L'infrastructure commune virtualisée, mise à disposition par la communauté d'agglomération pour héberger et exploiter les données, est accessible via l'Internet (Web).

De même, en 2021, la poursuite des déploiements de fibre optique a permis l'intégration de la plupart des sites, mais a également permis l'utilisation de ce réseau par des com-

munes intéressées. La commune de Lescure d'Albigeois a intégré ce dispositif de réseau mutualisé dès septembre 2014, notamment pour le raccordement de ses ordinateurs professionnels ainsi que pour ceux des écoles, ce qui lui permet de bénéficier d'accès à Internet plus efficaces.

La commune de Saint-Juéry a intégré ce réseau en 2015 et bénéficie de la mutualisation des accès à Internet ainsi que du nouveau système téléphonique déployé en 2014. En 2016, la commune d'Arthès a intégré ce dispositif mutualisé pour sa téléphonie et le réseau d'ordinateurs, la commune du Séquestre pour le réseau et la commune de Lescure pour la téléphonie.

Fin 2021, 16 collectivités utilisent ce réseau, intègrent la téléphonie proposée et s'appuient sur des passerelles opérateur communes pour leur accès à Internet.

Enfin, un service commun des systèmes d'information et des réseaux a été concrétisé en 2015 entre la mairie de Saint-Juéry et la communauté d'agglomération, lesquelles, grâce à ce dispositif, bénéficient désormais d'une mutualisation de l'expertise et du suivi des projets informatiques, des réseaux et des systèmes de communication électronique. En 2017, les communes de Puygouzon-Labastide, Cunac et Dénat ont rejoint le service commun, suivies en 2018 par les communes de Fréjairolles, Saliès, Cambon d'Albi, Rouffiac et Terssac.

Marssac-sur-Tarn, Castelnau-de-levis et Carlus ont intégré ce dispositif 2019. Fin 2021, 12 collectivités adhèrent à ce service commun.

Un travail préparatoire de mutualisation des ces infrastructures avec celles, similaires en taille, de la Ville d'Albi, a été entamé en 2021.



Le parc auto communautaire



En 2021, le service parc auto communautaire a assuré la gestion logistique, technique et administrative d'un parc de 388 véhicules et engins motorisés : véhicules de tourisme, utilitaires, poids-lourds, autobus, remorques et tracteurs (Ville d'Albi et communauté d'agglomération).

Les rôles principaux du service parc auto sont d'acquies et de mettre à disposition des véhicules et matériels adaptés aux missions de la collectivité, dimensionner la flotte auto au plus juste, tout en garantissant le respect de la réglementation, la fiabilité des véhicules, la sécurité des usagers, des délais d'immobilisation minimum, et tout ceci via une gestion complète et maîtrisée de l'ensemble des budgets associés.

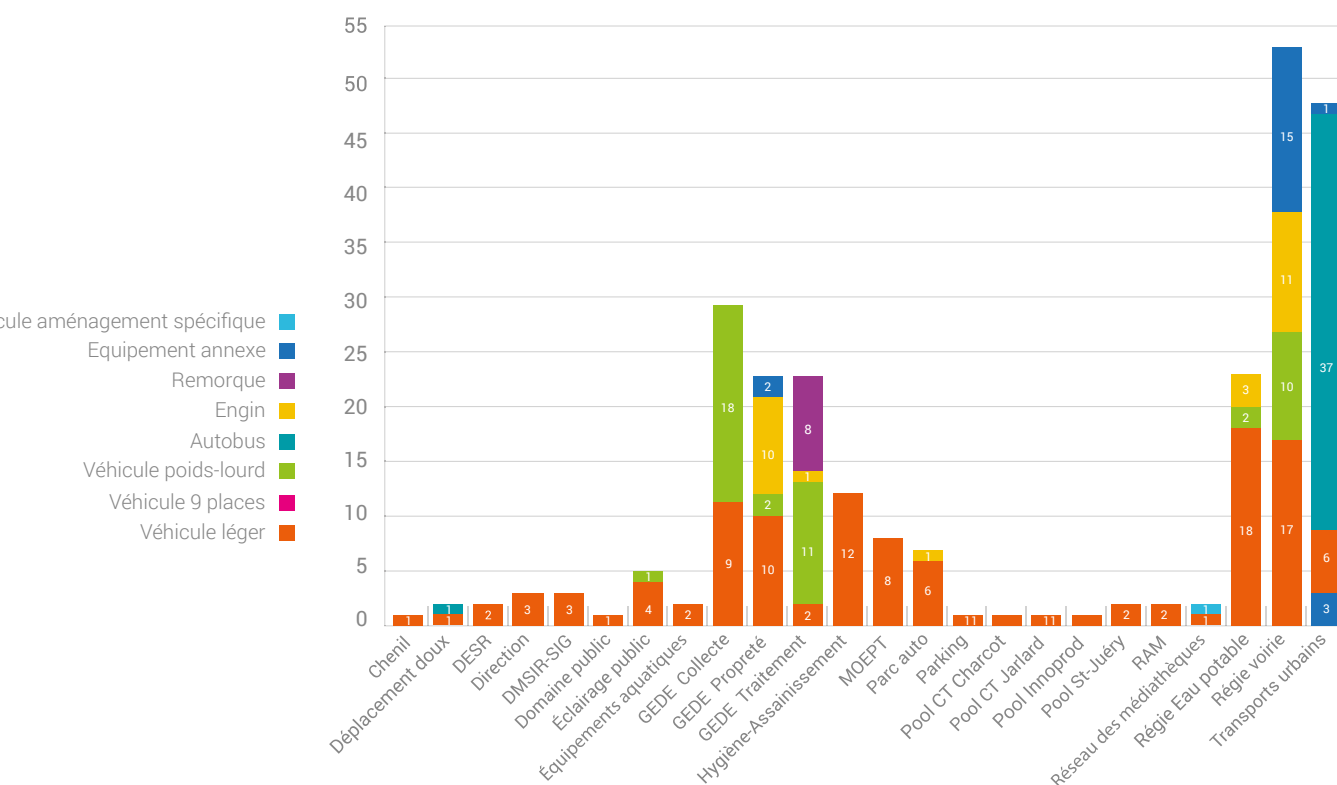
Optimisation du parc, sécurité ou intégration de sources nouvelles d'énergies du véhicule, sont quelques-uns des enjeux avec lesquels doit et devra traiter l'automobile dans le futur.

Garant d'un panel de véhicules techniquement très varié et représentatif de la diversité des missions de la collectivité, le service Parc auto communautaire, de par son fonctionnement en régie, son retour d'expérience, l'engagement et les qualifications de ses agents mécaniciens assure au mieux de ses possibilités une maîtrise des délais d'intervention et de la réactivité auprès des services utilisateurs.

Éléments marquants 2021

- Consultation des entreprises dans le cadre du projet de construction d'une station de carburant unique multi-énergies pour les services de la Ville d'Albi et du Grand Albigeois (hors véhicules gestion des déchets) en incluant la possibilité d'y intégrer une solution bio-carburants,
- Début des travaux associés à la relocalisation du service parc auto communautaire et de la mutualisation des deux ateliers sur un site technique unique,
- Pérennité du déploiement d'autobus à hybridation légère de nouvelle génération au sein de la flotte des véhicules de transports urbains.

Parc véhicules de l'Agglo par service



Chiffres clés

- 1 115 interventions techniques réalisées en régie pour l'activité atelier VL/PL/Engins (1 028 en 2020)
- 632 interventions en prestation externe dont 54 % liées à des contrôles techniques réglementaires (783 en 2020)
- 457 interventions techniques réalisées en régie pour l'activité atelier Transports urbains (457 en 2020)
- 1 078 696 litres de carburant distribués pour l'ensemble de la flotte gérée sur quatre sites distincts (965 600 en 2020)

Principaux axes d'évolution engagés

Accentuation de l'aspect « baisse des émissions locales » de la flotte

Afin de limiter l'impact lié aux émissions polluantes à l'usage, une pérennisation du remplacement des véhicules légers prévus au renouvellement par des modèles à motorisation électrique est engagée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Étude sur l'électrification du parc de bus

En 2018, une étude avait été réalisée, pour évaluer les opportunités et la faisabilité d'une mutation du parc vers des motorisations à faible émission de l'ensemble du parc de véhicules.

Afin de prendre en considération toutes les possibilités de déplacements sur le territoire et de s'interroger sur l'ensemble des modes de transports collectifs gérés dans le cadre de la régie (bus, minibus, navettes, TAD) et d'établir un processus de décision, une étude de faisabilité d'exploitation de bus électriques sur le territoire du Grand Albigeois a été initiée.

Le patrimoine immobilier

Le service maîtrise d'ouvrage, études et programmation des travaux assure l'entretien, la maintenance et la construction des bâtiments communautaires. Le service assure le pilotage des interventions de maintenance des équipements des bâtiments, la réalisation des travaux de gros d'entretien et d'investissement ainsi que le suivi des actes de maintenance et de contrôle réglementaires.

Pour l'ensemble des 28 sites communautaires, le service gère l'entretien quotidien : menuiseries, toiture, électricité, chauffage, ventilation, etc. Les opérations de déménagements, d'entretien des espaces verts ou de nettoyage sont réalisées avec les entreprises d'insertion du territoire.

Quelques opérations phares en 2021

Médiathèques

- » Étude d'avant-projet pour la rénovation thermique de la médiathèque Pierre-Amalric
- » Changement des luminaires et plaques de faux plafonds dans les médiathèques Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois
- » Conception, consultation et études d'exécution pour la réalisation d'une pergola à la médiathèque de Lescure d'Albigeois
- » Étude de programmation pour la future médiathèque Rive droite à Cantepau

Déchetteries

- » Mise en peinture de façades extérieures des déchetteries de Ranteil et Saint-Juéry

Espace aquatique Atlantis

- » Création de vestiaires et de bureaux pour le personnel technique
- » Travaux de climatisation pour l'accueil et la salle remise en forme
- » Travaux sur la pompe et le dispositif de chauffage
- » Étude de programmation pour la rénovation et l'agrandissement des deux équipements du territoire

Hôtel d'entreprises Albi-InnoProd

- » Étude de conception pour l'extension de l'hôtel d'entreprises
- » Pilotage des études en vue d'un projet d'ombrières photovoltaïques
- » Lancement des travaux pour la réalisation d'un nouveau parking

Station communautaire de carburants

- » Études de conception

Centre technique Lebon

- » Déménagement du service Systèmes d'informations et réseaux du site Lebon vers l'hôtel d'entreprises
- » Lancement des travaux sur le site

Parking des Temps Modernes

- » Réalisation de l'étanchéité au niveau de la terrasse supérieure du parking

Aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard

- » Remise en état du revêtement du parking en enrobé
- » Cloisonnement d'un bureau dans l'espace administratif

Transports urbains

- » Mise en œuvre d'un bungalow sanitaire et d'un espace détente aux Portes d'Albi pour les conducteurs de bus

Médecine du travail - Prévention

- » Création d'un bureau pour l'ACFI (cloisonnement, peinture, électricité)

Coût total des travaux réalisés en 2021 : 3 427 200 €

- » 369 600 € de frais d'études
- » 575 100 € de travaux de maintenance
- » 2 482 500 € de travaux neufs

Les politiques contractuelles et partenariales



La communauté d'agglomération de l'Albigeois tisse depuis de nombreuses années d'étroites relations avec les différents partenaires institutionnels dans le but de promouvoir les projets du territoire et d'optimiser leurs financements.

Le Grand Albigeois signe un Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour la période 2021-2026

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Signés pour une durée de 6 ans, les CRTE traduisent l'ambition de partager entre État et collectivités une vision de l'évolution du territoire avec les partenaires institutionnels et de faciliter le financement des projets communautaires et communaux. Face à l'urgence à agir pour réduire notre empreinte environnementale, les enjeux de transition écologique sont le fil rouge du CRTE de l'Albigeois. Ils sont pris en compte dans l'ensemble des actions inscrites au contrat.

Les axes stratégiques définis dans le CRTE allient à la fois une ambition claire pour la relance et la transition écologique ainsi qu'une dynamique très opérationnelle avec déjà 49 projets inscrits en 2021, représentant un montant d'investissement total de 14,3 M€HT cofinancés grâce au soutien de l'État et des autres partenaires (notamment la Région Occitanie et le Département du Tarn).

Les élus communautaires approuvent en décembre 2021 un pacte financier et fiscal de solidarité entre la communauté d'agglomération et les communes-membres

Le pacte financier et fiscal de solidarité adopté lors du conseil communautaire de décembre 2021 prévoit une augmentation sensible des investissements de l'Agglomération pour le mandat en cours : 25 à 35 M€ par an contre 17 M€ en moyenne sur la période 2014-2020. Cette capacité d'investissement additionnelle est le résultat d'une situation financière satisfaisante et d'un profil d'extinction de dette particulièrement favorable dans les prochaines années.

Dans cette perspective, les élus ont décidé de répartir les hausses des dépenses d'investissement entre d'une part l'Agglomération et d'autre part les communes-membres sous forme de versement de fonds de concours. Ce choix

s'est concrétisé par le vote, dans le cadre du budget primitif 2022, d'une autorisation de programme de 10 M€ sur la période 2022-2025.

Le soutien de l'Agglomération aux projets communaux peut notamment porter sur la construction ou la réhabilitation d'équipements structurants, la restauration de patrimoine, la rénovation de bâtiments publics, etc. Afin de s'assurer de la complémentarité du fonds de concours communautaire avec les autres cofinancements de projet, le choix a été fait de permettre l'attribution de fonds de concours pour des investissements qui ne font habituellement pas l'objet de subvention (acquisition foncière et immobilière, achat de mobilier, etc.).

Cet effort d'équipement doit permettre de renforcer la capacité d'investissement des communes, d'accompagner la reprise économique, de contribuer au développement de notre territoire et à son attractivité.

La coopération métropolitaine se poursuit en 2021

Préférer la coopération à la concurrence pour permettre à la métropole toulousaine et aux agglomérations régionales de rayonner à l'échelle européenne, tel est l'enjeu du dialogue métropolitain. Initiés en 2005, ces échanges ont aboutis à la création de l'association du dialogue métropolitain en 2012 à laquelle le Grand Albigeois participe depuis ses débuts.

Début 2022, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois ont décidé de coopérer pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Dans un contexte de désengagement progressif de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'État, une convention de prestation de service a été dressée entre les deux intercommunalités, permettant à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de remplir la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, en prenant en compte les besoins humains, logistiques, et l'aspect financier de cette mission.

